

HOMMAGE
À PAUL
MUZARD



SOLIDARITÉ
SAHARA
OCCIDENTAL



LES KURDES
APPELLENT
AU SECOURS



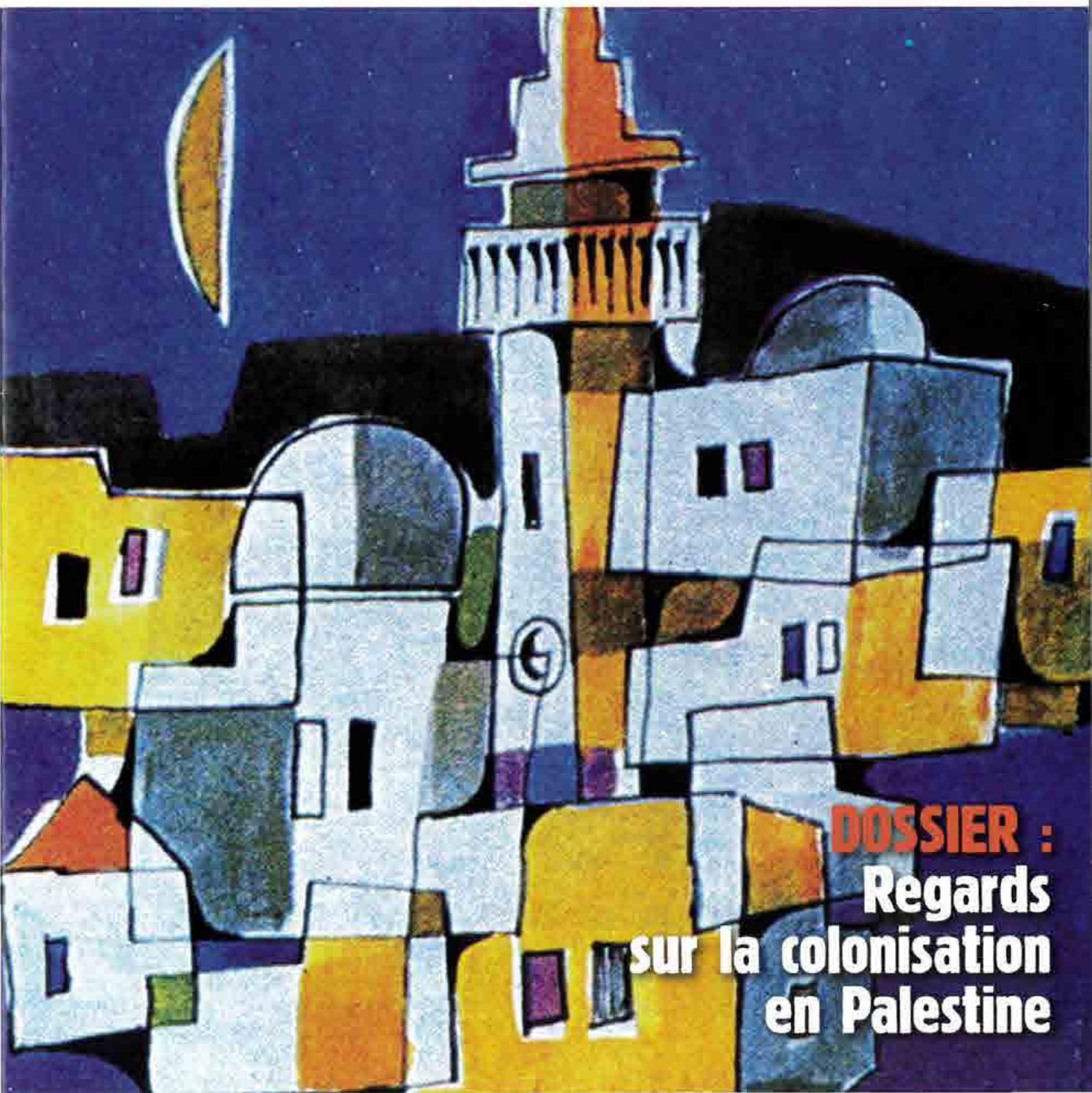
LE MRAP
SAISIT
LE CSA

ifférences

mrapp

N°291
Octobre / Novembre / Décembre 2014

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



DOSSIER :
Regards
sur la colonisation
en Palestine

SOMMAIRE

EDITO

- 3 Le MRAP en deuil : Paul Muzard,
Président d'honneur du MRAP, nous a quittés

DOSSIER

- 4 Regard sur la colonisation en Palestine
- 9 Campagne pour la libération
de tous les prisonniers palestiniens
- 11 Palestine : le sens d'une mobilisation
- 12 N'oublions pas Jérusalem
- 13 Les anticolonialistes israéliens
- 14 L'eau en Israël-Palestine : insuffisance
des ressources et répartition déséquilibrée
- 16 La colonisation, un projet ancien toujours
à l'ordre du jour...

INTERNATIONAL

- 16 Solidarité avec le peuple du Sahara Occidental
- 17 Les Kurdes appellent au secours, le monde se tait !

COMMUNIQUÉ

- 19 17 octobre 1961 - 17 octobre 2014
53^{ème} Anniversaire : Vérité et Justice
- 20 Tribune permanente pour l'extrême droite
sur les chaînes de télévision
le MRAP va saisir le CSA

HOMMAGE

- 21 Hommage à Paul Muzard

ÉCHOS DES COMITÉS LOCAUX

- 23 Journée porte ouverte initiée
par la fédération de Paris au siège du MRAP

LES RENCONTRES DU MRAP

Colloque Les discriminations raciales dans le système de formation initiale

le 8 novembre 2014 à Lyon

Note d'opportunité

Diverses enquêtes ont attiré l'attention sur un fort ressenti de discriminations à l'école de la part des jeunes originaires des DOM ou nés de parents immigrés. Orientation, accès aux stages sont le plus souvent mis en cause, mais aussi l'apprentissage.

Ce malaise se traduit par une perte de confiance dans notre société puisque les jeunes dont les parents ont migré sont actuellement pour une part convaincus que la société française ne peut pas ou ne veut pas leur reconnaître un égal accès à la citoyenneté et au système de formation.

Il s'accompagne d'une précarisation de l'emploi pour nombre de ces jeunes, traduite de façon évidente par le niveau de chômage dans les territoires qu'il est légitime et réaliste de qualifier de l'exclusion ou de la relégation.

Or, tant l'Education nationale que le système de formation initiale dans son ensemble peine à reconnaître le phénomène, et donc à construire une réelle stratégie de lutte contre ces discriminations territoriales dont il faut bien reconnaître le caractère raciste.

Le rapport de 2010 de la HALDE a peu interrogé l'Institution. Des expériences, comme celle de l'École de Sciences Politiques de Paris, ont eu l'avantage de mettre en évidence ces difficultés, mais n'ont pas convaincu, voire semblent même susceptibles de produire des effets pervers.

L'enquête Trajectoires et Origine, INED-INSEE 2008, a interrogé ce ressenti :

- elle pointe l'hétérogénéité des niveaux d'éducation selon les origines et surtout selon l'ancienneté des flux migratoires et l'hétérogénéité des modes d'admission. Les nouveaux arrivants en France semblent confirmer l'hypothèse d'une sur-sélection scolaire des candidats à la migration à partir des pays d'origine ;
- elle constate que les descendants d'immigrés dont les parents sont venus d'Algérie, du Maroc, de Tunisie ou de Turquie présentent des caractéristiques qui interpellent le système éducatif : la part d'hommes sans diplôme ou possédant un diplôme de niveau 5 est deux fois plus importante que dans la population majoritaire, même si l'avantage scolaire des filles sur les garçons se confirme dans cette étude, quelle que soit leur origine, à l'exception toutefois des descendants d'immigrés venus de Turquie.

Le MRAP a donc pour objectif que ce colloque soit d'abord un espace de rencontre entre jeunes, praticiens du système de formation et sociologues pour confronter ressenti et réalité objective. Il souhaite également en faire un espace de réflexion, grâce à l'expertise des chercheurs, pour interroger la pratique des équipes dans l'Éducation nationale et dans les CFA, mais aussi au sein des entreprises qui accueillent les jeunes en stage et en apprentissage. Et, surtout, au-delà du constat de la situation actuelle : quelles stratégies pour aller d'urgence vers un système de formation plus juste ?

Le MRAP en deuil



Paul Muzard, Président d'honneur du MRAP, nous a quittés

Le MRAP a appris avec émotion et une profonde tristesse le décès de son ancien Président, Paul Muzard. Il présente ses condoléances très émues à la famille de Paul dont il partage la douleur et qu'il assure de sa profonde et fidèle sympathie.

Son parcours de vie lui fait rencontrer dès les années 50 l'immigration algérienne. Cette liaison l'amena dans un premier temps au sein de l'association franco algérienne fondée en 1955. Il fut ensuite de 1975 à 1992 directeur de l'Association Dauphinoise pour l'Accueil des Travailleurs Etrangers et travailla à l'insertion des immigrés de toutes

nationalités. Il participa à la commission régionale pour l'insertion des populations immigrées de 1992 à 1999 en qualité de représentant syndical.

Paul Muzard adhère au comité de Grenoble du MRAP en 1981, il est élu au Bureau National puis à la présidence de 1996 à 2004. Le 19 février 2011, le Conseil National le nomme Président d'honneur ainsi que Mouloud Aounit.

Auteur de « En finir avec la guerre contre les pauvres » (Temps des Cerises, 2000), Paul Muzard ne cessait de faire le lien entre le combat contre le poison raciste et celui contre la misère dans laquelle est plongée une grande partie de l'humanité parce que la justice sociale est indispensable au respect de l'Autre et à la paix. En 2006, il publie « Algériens en Isère 1940-2005. Pour mémoire » puis, en 2009 « L'exploitation des pauvres toujours en marche » où il aborde les questions de l'esclavage et de la colonisation et termine par « il est temps de nous réveiller ».

Oui, Paul, plus que jamais, il est temps de nous réveiller !

« Parmi ces hommes et ces femmes qui, sans compter, avec passion, ont mis au service de la dignité humaine leur intelligence, leur dévouement, Paul Muzard est un exemple. Il est de ces militants dont l'engagement en faveur des droits et libertés fondamentales est une passion. Tous ceux qui ont connu Paul dans le combat, reconnaissent en lui une force tranquille. Il sécurise, rassure. Cette force, il la tient d'une exceptionnelle écoute de l'autre. Il nous aide à sortir de la banalité de la bonne conscience et à comprendre la complexité du racisme et de ses ravages dévastateurs. Il batit des ponts entre le racisme et l'exclusion. Il remet à l'heure les consciences par son engagement en faveur de la mémoire, de la reconnaissance et de la réparation conséquente au colonialisme » Mouloud Aounit, janvier 2000.

« Louis Pasteur disait « je ne te demande ni ton nom, ni ta religion, ni ta «race», dis-moi plutôt quelle est ta souffrance » ; c'était cela l'engagement de Paul. C'est dans la fidélité à Paul Muzard que le MRAP restera déterminé à sans cesse promouvoir l'égalité des droits et l'égalité de Toutes et Tous, quelles que puissent être leur origine, leur nationalité, la couleur de leur peau, leur orientation sexuelle, leur religion...

« L'important est de ne pas se rendre » disait Paul, fidèle à ton image, le MRAP ne se rendra pas et poursuivra ton combat inachevé.

Paris, le 10 octobre 2014

« Différences »
Numéro 291

43, bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. : 01 53 38 99 99
Fax : 01 40 40 90 98

Directeur de la publication :
Jean-Claude Dulieu

Rédaction :
Jean-Claude Dulieu

Assistants de rédaction :
Michelle Fougeron,
Dominique Deltour,
M.G. Guesdon

Administratrice :
Marie-Annick Burez

Conception/Impression :
Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10

Dépôt légal :
Juillet 2007

Regards sur la colonisation en Palestine

Outre le problème du blocus de Gaza et les opérations meurtrières lancées à grande échelle par l'armée israélienne, la colonisation, qu'Israël poursuit méthodiquement quelles que soient les circonstances, reste un sujet de discordance entre Israéliens et Palestiniens, entre occupants et occupés. Déjà posée durant le mandat britannique, avant même la création de l'Etat d'Israël, la question de la terre parallèlement à celle de l'immigration juive a indéniablement

structuré le conflit. Aujourd'hui encore, en réponse aux revendications palestiniennes concernant le démantèlement des colonies, ou même le simple « gel » de la colonisation, les gouvernements israéliens continuent à opposer le même dédain : à savoir la poursuite de la colonisation voire son intensification quand bien même ces pratiques sont illégales au regard de la IV^{ème} Convention de Genève et selon les résolutions de l'ONU.

La colonisation, obstacle à la souveraineté d'un peuple

Toute colonisation, de façon évidente pose d'emblée le problème de la terre, de sa possession, de son contrôle. Annexion, appropriation, confiscation, exode forcé des populations restent les moyens les plus fréquemment employés par le colonisateur pour se rendre maître d'un territoire et y exercer son pouvoir.

Comme détenteur de la terre en tant que bien immobilier, il va de soi que le propriétaire spolié perd son patrimoine et tous les droits y afférent : situation dramatique au niveau individuel. Mais la terre, c'est bien plus que cela, c'est le territoire : un territoire collectif sur lequel le sentiment national d'un peuple trouve sa concrétisation et sur lequel s'exerce la souveraineté d'un Etat que les citoyens se donnent librement. En cela, le problème est d'ordre politique et c'est dans ce cadre-là qu'il doit trouver sa solution. En Palestine, c'est sans conteste ce qu'exprime avec vigueur la longue lutte des Palestiniens contre le mandat britannique puis contre l'occupation israélienne qui leur interdit, par les difficultés mises à la création de leur Etat, de concrétiser leur aspiration nationale. Facteur d'unité et de cohésion, le sentiment national palestinien se trouve d'autant plus exacerbé que le colonisateur, sur les terres d'où il a chassé les habitants, n'a pas hésité à rendre invisibles les traces matérielles de la

présence palestinienne antérieure : villages rasés, nouvelle toponymie visant à faire oublier que ces villages étaient autrefois palestiniens, et sans compter au niveau archéologique la disparition, voire même la destruction de vestiges pouvant aller à l'encontre des mythes sur lesquels se fonde l'Etat hébreu, un mémoricide rendu possible par la colonisation et le contrôle sur la terre rappelant les pratiques d'empereurs qui autrefois effaçaient toute référence à l'histoire des peuples vaincus pour mieux les asservir.

Mais après plusieurs décennies, le peuple palestinien résiste toujours. Et si chez les Palestiniens la colonisation ne fait qu'aviver davantage le sentiment national, en Israël elle produit des effets de plus en plus néfastes sur une société privée d'horizon, repliée sur la défense d'une occupation, injustifiable tant moralement que politiquement mais que les Israéliens finissent par accepter. Au niveau des peuples du monde, cette politique israélienne suscite de plus en plus le rejet avec le risque toujours inquiétant de voir se développer un antisémitisme toujours prêt à se raviver. Par la confusion qu'il entretient, et parce qu'il empêche de poser le problème en termes politiques, en la circonstance, l'antisémitisme ne fait que porter atteinte à la cause des Palestiniens et à tous ceux qui en sont solidaires.

Menaces extrêmes sur le peuple palestinien

Dans bien des cas de colonisation, la main mise sur la terre avait prioritairement pour objet l'exploitation économique au profit de lointaines métropoles et généralement les habitants - exploitation de leur force de travail oblige - pouvaient rester et continuer à vivre sur les terres d'où ils étaient issus.

Plus proche d'une colonisation de peuplement, la colonisation menée par l'Etat d'Israël, en s'établissant sur les terres palestiniennes d'où les habitants ont été chassés, est lourde de menaces pour le peuple palestinien et son existence sur sa propre terre. Une telle entreprise, outre son caractère territorialement expansionniste porte en germe la dissolution voire la disparition du peuple palestinien. Menée à son terme, elle ne peut qu'aboutir à la réalisation du projet sioniste d'établissement d'un Etat juif sur l'ensemble de la Palestine.

Dès l'origine, la terre, enjeu essentiel

La possession de la terre est consubstantielle à ce projet sioniste qui recevra l'appui de la Grande Bretagne, la puissance mandataire, qui facilitera l'immigration massive des juifs en Palestine et l'achat des terres. Face aux fortes réactions arabes, en 1936, la commission Peel chargée de déterminer l'origine des troubles mettra en évidence « la peur des Arabes d'être transformés en minorité dans leur propre pays » et de conclure que « les seules mesures de nature à porter remède à cet état de fait serait la limitation de l'immigration et l'arrêt de la vente des terres aux juifs ». L'application de ces mesures allait d'ailleurs entraîner le début des hostilités des sionistes contre la Grande Bretagne et l'organisation de l'immigration illégale des juifs par des groupes paramilitaires comme l'Irgoun.

Plan de partage et expansion territoriale

Début 1947, la Palestine comptait environ 650 000 juifs et l'on considère qu'ils n'avaient pu acquérir légalement que 15 % des terres cultivables. Le plan de partage des Nations Unies adopté le 29 novembre 1947 prévoyait d'attribuer à l'Etat juif 55,5 % de la superficie partagée soit 14 100 km² contre 11 500 km² à l'Etat arabe de Palestine ; les Lieux Saints devant former une zone internationale.

Ce plan, rejeté par les Etats arabes, allait être à l'origine d'affrontements violents. C'est par l'utilisation de l'intimidation et la terreur que les groupes armés juifs atteindront leur double objectif : conquérir des territoires supplémentaires et chasser la population arabe de la partie allouée à l'Etat juif comme ce fut le cas à Deir Yassin le 9 avril 1948, soit quelques jours avant la proclamation de l'Etat d'Israël : une véritable opération d'épuration ethnique inhérente au sionisme le plus intransigent comme à tout projet politique de cet ordre.

Au cours de la guerre dite de 48 qui allait suivre la proclamation de l'Etat d'Israël, des milliers de Palestiniens se verront sous la menace et la terreur contraints à l'exode. Ils se réfugieront dans les pays arabes voisins. Plus de soixante ans après, la résolution 194 du 11 décembre 48 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui affirmait le

JOURNÉE DE LA TERRE
30 MARS 1978



Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.)

droit au retour ou à compensation des réfugiés n'est toujours pas appliquée par Israël.

À l'issue de cette guerre, en s'emparant de plus de la moitié du territoire alloué à l'Etat arabe de Palestine non proclamé, l'Etat d'Israël nouvellement créé allait s'étendre sur les trois-quarts du territoire de la Palestine sous mandat.

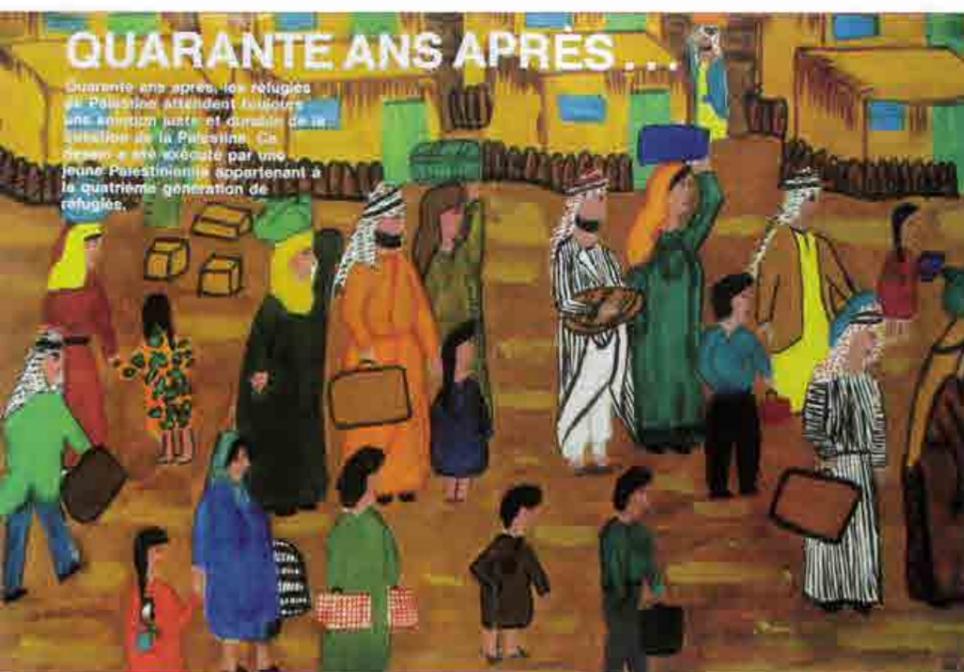
La guerre de 67 et la colonisation des territoires occupés

Après leur victoire lors de la guerre de juin 1967, dite Guerre des Six Jours, les troupes israéliennes allaient occuper les hauteurs du Golan syrien, le Sinaï, la bande Gaza, la partie arabe de Jérusalem qui allait être annexée, et la Cisjordanie.

Cette occupation va être le point de départ de la colonisation des Territoires palestiniens au sens où on l'entend de nos jours : celle de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est continue aujourd'hui, celle de la bande de Gaza a pris fin en 2005 avec le retrait des colons.

Par une implantation planifiée de colonies, Israël a constamment repoussé à son profit la séparation que représentait la ligne verte qui de fait fixait depuis la guerre de 1948 les limites territoriales entre les deux parties en l'absence de frontières définitives qu'Israël n'a d'ailleurs, à ce jour, toujours pas fixées rendant ainsi possible toute future extension de son territoire par l'annexion de nouvelles terres palestiniennes...

Les réactions palestiniennes à cette dépossession territoriale et à la colonisation allaient être vives et entraîner en septembre 1975 la constitution



Affiche de l'UNRWA de 1988

à Nazareth de la conférence nationale des terres arabes qui, dès décembre 1975, s'adressera à l'opinion publique israélienne pour la mettre en garde contre le danger de la politique de « judaïsation de la Galilée pour l'avenir des rapports entre [nos] deux peuples ainsi que pour les chances de paix entre Israël et les pays arabes ». Depuis lors, chaque année la Journée de la Terre de Palestine, instaurée le 30 mars 1976, est l'occasion de fortes mobilisations palestiniennes pour dénoncer la colonisation et donne lieu de par le monde à des manifestations de solidarité avec les Palestiniens.

La sécurité comme alibi de la colonisation

Face aux critiques, les gouvernements Israéliens ont généralement mis en avant l'argument de sécurité et de protection des personnes pour justifier l'implantation de nouvelles colonies. C'est ce même argument qui a servi de prétexte et de justification à la construction de ce mur de séparation souvent qualifié de mur de l'apartheid, et qui a été le moyen de déstructurer un peu plus la Cisjordanie. Nommé pudiquement « barrière de sécurité » par les Israéliens, ce mur a également permis de s'accaparer encore 10 % de nouvelles terres palestiniennes, ce qui en fait également un véritable mur d'annexion.

Soumis à une intense pression médiatique de leur gouvernement, les Israéliens ont du mal à admettre l'évidence : que la violence n'est que le résultat de la politique de colonisation qu'ils mènent faite de brutalité, de provocations, et de mépris pour les Palestiniens et leurs représentants, oubliant que la justice est le meilleur garant de la sécurité d'Israël. Ainsi récemment les discussions entre Autorité palestinienne et gouvernement israélien ont échoué sur la fin de non-recevoir du gouvernement Netanyahu refusant l'arrêt de la colonisation comme préalable à la reprise des pourparlers et y répondant, ultime affront, par la mise en chantier de 14 000 nouveaux logements.

En entretenant la méfiance voire l'hostilité à l'encontre de tout Palestinien, en faisant « monter la pression », le gouvernement israélien, comme bien d'autres gouvernements coloniaux avant lui, instrumentalise la violence et la sécurité pour ressouder sa population derrière un nationalisme incapable d'entendre la moindre critique aussitôt

considérée comme une manifestation d'antisémitisme. Faire de la sécurité la priorité lui évite en outre de répondre aux aspirations sociales telles qu'elles s'étaient exprimées par exemple lors du mouvement de revendication de 2011, dit mouvement des tentes.

Enfin, pas plus que les raisons sécuritaires ou l'arrivée des juifs d'Europe de l'Est, la pression immobilière à Tel Aviv ou dans quelque autre ville israélienne aussi réelle soit elle, ne peut ni expliquer ni justifier la multiplication des implantations en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est.

Tout géographe, toute personne consultant les cartes de la colonisation ne peut qu'être frappé par la logique qui prévaut à l'établissement des colonies qui vise de façon évidente à morceler le territoire palestinien, capter ses ressources hydrauliques et à terme rendre impossible la création d'un Etat palestinien viable.

Et si le mode de scrutin électoral oblige à la constitution de coalitions et permet aux partis religieux d'occuper une position charnière pour la formation des gouvernements, faut-il pour autant emboîter le pas aux intégristes religieux qui revendiquent l'annexion des territoires occupés vidés après l'expulsion de leurs habitants palestiniens, voire tout ce qui reste du territoire de la Palestine en vue d'achever la réalisation du Grand Israël ?

Rendre impossible la viabilité d'un Etat palestinien

Hormis de petits partis qui ont pleinement conscience du caractère colonial de leur Etat et qui dénoncent la politique qu'il mène, aucune formation politique de poids en Israël ne s'est réellement opposée à cette politique de colonisation. Et même si une large part de la société israélienne voit dans les ravages de la colonisation une entrave à toute solution négociée et se déclare favorable à la création d'un Etat palestinien, elle réagit encore trop souvent à des facteurs émotionnels pour influencer un gouvernement qui se trouve dès lors avoir les mains relativement libres pour poursuivre sa politique. Et ce ne sont pas les timides réactions de la « communauté internationale » qui empêcheront Israël dans ses projets de colonisation, de dépossession des terres et de quadrillage de ce qui reste encore du territoire palestinien : implantations de colonies, routes de

contournement, check-points, villages coupés en deux par le mur, destruction de maisons, mise à sac « bulldozerisée » de plantations, arrachages d'oliviers...

La colonisation au quotidien, c'est la vie rendue impossible aux Palestiniens, c'est la violence dont ils sont victimes de la part de colons qui n'hésitent pas à commettre des meurtres en toute impunité, c'est un découpage arbitraire de l'espace palestinien, son démembrement qui répond à une stratégie de l'occupant qui tend à rendre volontairement la situation irréversible. C'est à terme à une destruction planifiée de la société palestinienne que se livrent les responsables israéliens.

Les négociations d'Oslo avaient prévu de façon transitoire la création de trois zones de statuts différents portant en germe cet éclatement du territoire palestinien réduit à une peau de léopard. Aujourd'hui, près de vingt ans plus tard, l'émiettement est pire encore et c'est la viabilité même d'un Etat palestinien qui est en question au point que pour certains militants la solution à deux Etats, avec la création d'un Etat palestinien, ne serait plus à l'ordre du jour.

Dé-légitimation de l'Autorité palestinienne, montée du Hamas

Face à un interlocuteur en position dominante, ne connaissant que le rapport de force, parce qu'il sait pouvoir compter sur le soutien des Etats-Unis et la complicité passive des gouvernements européens, l'Autorité palestinienne a multiplié les concessions sans obtenir en retour de résultats tangibles si ce n'est une détérioration toujours accrue de la situation et des conditions de vie des Palestiniens, toute concession, dans un rapport de forces inégal, conduisant invariablement à d'autres concessions. Ce que résumait parfaitement la formule d'Alain Gresh « Ce qui est à moi est à moi, ce qui est à toi se discute ».

La poursuite de la colonisation qui n'a jamais cessé - pendant la période des pourparlers d'Oslo, elle s'est même intensifiée - a joué un rôle primordial dans la perte de crédit subie par l'Autorité palestinienne : une sorte de dé-légitimation dont a bénéficié de façon presque mécanique le Hamas d'autant plus qu'il obtenait par sa lutte sans concession le retrait des colons de la bande de Gaza. Et même si les

Palestiniens dans leur majorité - et même parmi eux des partisans du Hamas - ne partagent pas les vues de cette organisation quant au type de société qu'elle veut établir, cette lutte contre la colonisation lui a conféré un indéniable crédit.

Dans les années 90, pour contrer l'influence de l'OLP, les Israéliens avaient favorisé le développement du Hamas, aujourd'hui, même si cette organisation échappe à leur contrôle, pour eux l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne et la montée en puissance du Hamas devaient représenter une aubaine : attiser les conflits entre les différentes organisations palestiniennes a toujours été une des constantes de leur stratégie...

Le récent accord de gouvernement entre l'Autorité palestinienne et le Hamas a été donc pour le gouvernement israélien un échec patent et sa réaction implacable ne s'est pas faite attendre.

A s'engager dans une politique du pire, le gouvernement Netanyahu joue avec le feu : la situation au Moyen-Orient et particulièrement en Irak devrait inciter pourtant à plus de prudence...

Une légalité toute israélienne... qui bafoue la légalité internationale

A l'intérieur de ses frontières, alors qu'il faisait main basse sur les terres appartenant à des Palestiniens, l'Etat

d'Israël, dès le début, a tenté de donner une apparence de légalité à ce hold-up. Ce fut la loi sur les « propriétés abandonnées » qui a permis la saisie des biens de « toute personne absente », en fait de tout Palestinien qui avait pris le chemin d'un exil souvent forcé.

Dans les territoires occupés - ils sont placés sous administration militaire israélienne - des terres ont aussi pu être réquisitionnées après avoir été déclarées propriété de l'Etat. La confiscation des terres se poursuivra inlassablement pour permettre l'implantation de colonies de peuplement, tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza jusqu'à l'évacuation de ce territoire en 2005.

Et même si les Palestiniens ont la possibilité de former des recours devant les tribunaux israéliens, jusqu'à la Cour suprême, l'institution judiciaire reste néanmoins l'institution d'un Etat colonial qui se soucie peu de légalité internationale.

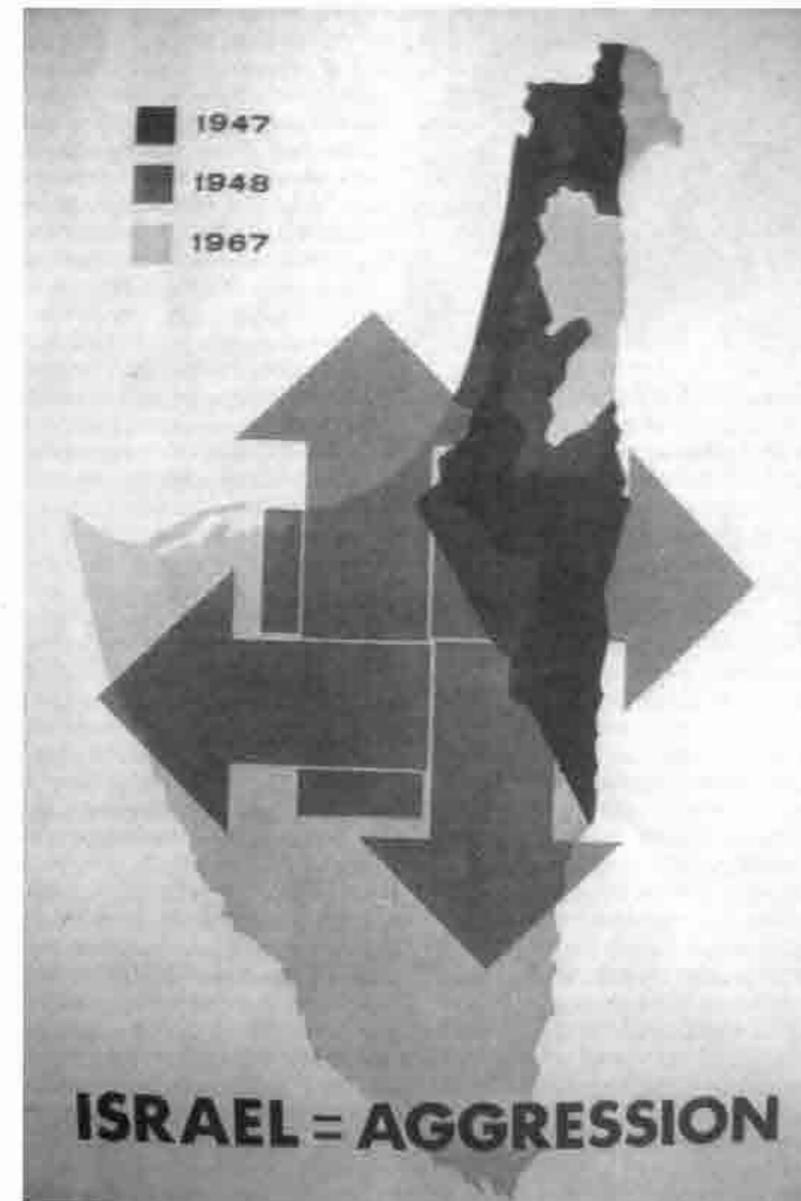
Ainsi, c'est en toute illégalité qu'Israël a procédé à l'annexion de territoires, en particulier de la partie arabe de Jérusalem jusqu'à proclamer Jérusalem capitale de l'Etat d'Israël, une violation du droit international condamnée par le Conseil de Sécurité dans sa résolution 478 du 20 août 1980 qui demande « aux Etats qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte ». Illégale a été la construction du mur, illégales les implantations de colonies en territoire sous occupation (dès le 22 novembre 1967, la résolution 242 demandait le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés, ce que réaffirmera la résolution 338 ; un retrait qui n'a toujours pas eu lieu).

Sur le sujet des colonies de peuplement, on ne compte plus les résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de Sécurité de l'ONU qui condamnent Israël.

L'illégalité de la colonisation allait dernièrement être rappelée, certes de façon très discrète, par un avertissement du Quai d'Orsay à propos des risques légaux encourus par les investisseurs français dans les colonies israéliennes implantées en Cisjordanie.

Colonisation / Résistance, de constantes dualités

Occupation/résistance, agresseur/agressé, mobilisation/répression, résistance/terrorisme... L'occupation israé-



lienne n'échappe pas à ces binômes classiques et à une série d'invariants à l'œuvre dans toute situation coloniale ou d'occupation quelle qu'elle soit. Ainsi comme tout peuple occupé, les Palestiniens luttent pour leur libération et revendiquent un Etat.

Ainsi comme toujours en pareille situation, l'agresseur se prétend agressé. Ainsi comme toute armée d'occupation, l'armée israélienne est une armée de répression qui commet des crimes atroces.

Ainsi comme toujours face aux actes de résistance, l'agresseur invoque la légitime défense pour justifier sa répression et comme toujours aux yeux du colonisateur, seule la violence du pouvoir qu'il exerce serait légitime.

Ainsi comme toujours, le résistant est qualifié de terroriste et il n'existerait pas de terrorisme d'Etat.

Ainsi comme toujours le colonisateur veut choisir ses interlocuteurs et Israël, comme ses alliés, bafoue la légitimité des représentants du Hamas pourtant issus d'élections libres.

Mais contrairement aux Etats qui se voient appliquer des sanctions pour ne pas avoir respecté le droit international, l'Etat d'Israël, malgré la multiplication des violations dont il se rend responsable, n'a fait l'objet jusqu'à présent que de seules condamnations verbales restées sans effet. Une impunité qui alimente bien des discours antisémites.

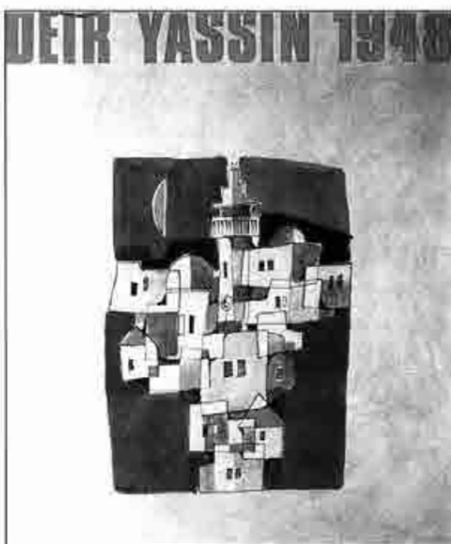
Une évacuation prétendument impossible

L'argument selon lequel il serait impossible à Israël d'évacuer les colonies et de « rapatrier » les colons est souvent repris. L'évacuation des colons de Gaza - elle aussi présentée comme impossible auparavant - a bien eu lieu en 2005. Certes ils étaient au nombre de 7 000 alors que ceux de Cisjordanie et de Jérusalem-Est sont 550 000. Et si le nombre élevé des colons peut poser problème, ce dernier n'est pas insurmontable. Et comme souvent, on se sert de chiffres comme prétexte pour leur faire dire ce que l'on attend d'eux... que l'évacuation des colons serait impossible !

En complémentarité se développe un argument classique qui joue sur la sensibilité et fait appel à la compassion face à la situation humaine « dra-

matique de colons attachés à « leur terre » et devant la quitter ! Un plaidoyer en faveur du statu quo qui préserve les intérêts d'Israël et des colons et qui oublie que les victimes sont les Palestiniens.

C'est ne tenir aucun compte des propositions que l'OLP avançait dès les pourparlers d'Oslo pour régler au mieux, par des mécanismes de compensations et autres arrangements techniques, la question des colonies, de la présence des colons, de leur statut et de leurs



droits dans un Etat palestinien jusqu'à évoquer pour les colons qui demeureraient sur place la possibilité d'une double citoyenneté et israélienne et palestinienne. Sans oublier dans un contexte beaucoup plus global, la proposition d'échanges des « territoires contre la paix ». Toute porte ouverte ayant été délibérément refermée par Israël.

Agir ici pour mettre en échec l'occupation et la colonisation là-bas Malgré de constantes violations du droit international, aucune action concrète n'a été menée à l'encontre des gouvernements israéliens. Pour pallier l'inertie, voire la complicité, d'une « communauté internationale » qui se trouve de plus en plus fréquemment réduite aux seuls pays occidentaux - Etats-Unis et Europe - de nombreuses initiatives citoyennes se sont développées à travers le monde en solidarité avec le peuple palestinien.

La campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) lancée en 2005 par 72 associations palestiniennes offre un cadre commun à ces actions soutenues sans restriction en France par de

nombreuses associations dont l'UJFP (Union juive française pour la paix) qui combat sans concession toute forme de colonisation d'où qu'elle vienne.

Le boycott dont l'efficacité a été démontrée en Afrique du Sud pour mettre fin à l'apartheid est une arme pacifique redoutable si elle est appliquée avec détermination. Aujourd'hui l'urgence de la situation devrait conduire à reconsidérer leur position tous ceux qui trouvaient la mesure de boycott total d'Israël trop radicale. Se réfugier derrière un argument pseudo juridique pour ne cibler que les produits issus des colonies du fait que la colonisation est illégale n'est plus suffisant. Aujourd'hui, plus qu'hier encore, on peut difficilement se contenter de demi-mesure, de boycott à minima. Seul le boycott total d'Israël peut conduire le gouvernement israélien à changer de politique.

Le désinvestissement est la mesure complémentaire du boycott qui doit amener les entreprises d'ici à ne plus collaborer ou commercer avec les entreprises israéliennes.

En France, la campagne contre Veolia qui participait à la construction du tramway de Jérusalem en est le symbole le plus marquant.

Les sanctions contre l'Etat d'Israël sont évidemment du ressort des gouvernements, néanmoins ces derniers ne peuvent rester totalement sourds aux revendications de leurs citoyens. En ce sens la mobilisation doit être développée pour conduire les autorités françaises à moins de partialité.

Par l'impact qu'elles produisent sur l'économie israélienne, ces mesures sont de nature à infléchir la politique d'Israël. Dans un article du Monde diplomatique, « Alarmes israéliennes » l'auteur, Julien Salingue, après avoir justement remarqué que « la mobilisation [de BDS] se nourrit de la réalité de la politique israélienne » montre combien ces actions commencent à interpeller le gouvernement israélien... un encouragement à poursuivre et à amplifier la campagne BDS.

Alors qu'aujourd'hui la situation est sur le point de devenir irréversible, le démantèlement des colonies parallèlement à la fin de l'occupation reste la condition première et sine qua non à l'instauration de la paix et à la création d'un Etat palestinien dans les frontières de 1967. A chacun d'entre nous d'agir en ce sens !

Yves et Alexandrine - comité de Menton

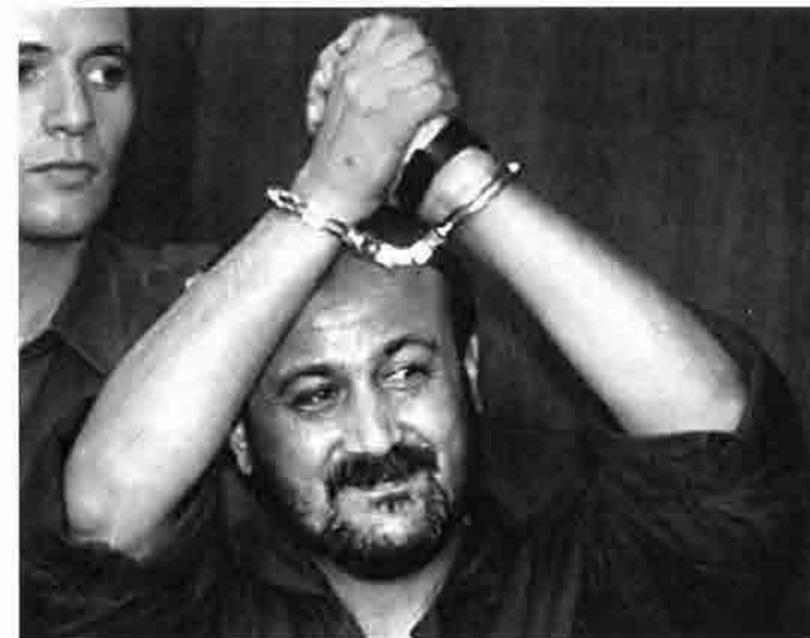
Campagne pour la libération de tous les prisonniers palestiniens

Alors que l'attaque israélienne contre la bande de Gaza semble arrêtée, la question des prisonniers demeure au premier plan de l'agenda des discussions entre Palestiniens et Israéliens. Elle est l'une des revendications majeures des Palestiniens, tous partis et associations confondus. Elle est un élément clé d'une solution politique à la situation d'occupation qui prévaut depuis des décennies en Palestine.

Il n'est pas de familles qui n'aient ou aient eu à subir l'arbitraire des arrestations et de la détention. La politique israélienne d'emprisonnement frappe toute la société palestinienne dans le but évident de la déstructurer et de l'affaiblir, comme les conditions de détention, très dures, visent à briser le moral et la résistance des prisonniers et de leurs familles. En protestation, les grèves de la faim se sont succédées au fil des décennies, comme lors de la longue grève massive de 2012 pour des conditions de détention qui respectent les droits élémentaires des prisonniers, et au printemps 2014 pour la dignité et la fin de la détention administrative.

La détention administrative

Pratique légale héritée de la colonisation britannique, tout comme en Afrique du Sud sous le régime d'Apartheid, ce procédé permet d'arrêter sans justification toute personne déclarée par les forces d'occupation israéliennes présenter un danger pour la sécurité d'Israël. Sans accusation formulée ni information à la personne arrêtée et son avocat, sans accès au dossier et sans procès, elle ne permet aucune défense. Cet arbitraire est renouvelable par périodes de 6 mois, sans limitation de temps. Lors des interrogatoires et pendant la durée de la détention, les mauvais traitements sont monnaie courante. Quand elle est pratiquée de façon systématique et en masse, la détention administrative est illégale. Selon Amnesty International, « comme de nombreux autres prisonniers palestiniens, les personnes maintenues en détention administrative subissent des



Marwan Barghouti

violations de leurs droits fondamentaux - torture et autres mauvais traitements pendant les interrogatoires et traitements cruels et dégradants en détention ou infligés à titre de punition après une grève de la faim ou une action de protestation, entre autres.

Comme les autres prisonniers palestiniens, ces détenus sont aussi en butte à des interdictions de visite, des transferts forcés ou des expulsions, et des mesures de placement à l'isolement. Ces pratiques sont contraires aux obligations internationales incombant à Israël au regard du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains.¹ Aujourd'hui, plus de 200 prisonniers sont en détention administrative, dont 1 enfant.

La détention des enfants.

DCI -Palestine² estime que 500 à 700 enfants palestiniens sont arrêtés chaque année en Cisjordanie et déferés devant des tribunaux militaires israéliens. Cela revient à environ 8 000 depuis l'an 2000. On en compte aujourd'hui environ 200 en prison.

Arrêtés lors de manifestations ou chez eux, souvent de nuit devant leurs parents impuissants, les enfants sont soumis à des interrogatoires brutaux, de l'intimidation voire du chantage puis souvent (50 à 60 %) transférés vers une prison en Israël, en violation de la Quatrième Convention de Genève^{3a}. Le droit de visite des parents est restreint par leur impossibilité de se rendre en territoire israélien ou d'obtenir un permis.

Isolés, mal informés de leurs droits - sans avocat souvent - les enfants sont soumis à des mauvais traitements : mains attachées, yeux bandés, fouilles corporelles nus, privation d'eau ou de nourriture suffisante, violences physiques et violences verbales, placement en isolement.

En 2013, DCI a déposé des plaintes qui n'ont entraîné aucune sanction contre les coupables, à supposer qu'une enquête ait même été ouverte.

Aujourd'hui, après une campagne massive d'arrestations en Cisjordanie et aussi pendant l'invasion de Gaza - envi-

ron 2000 Palestiniens ont été arrêtés depuis juin 2014, dont de nombreux anciens prisonniers, libérés dans le cadre de l'échange avec un soldat israélien en 2011 et qui ont été ré-arrê- tés⁴ – 7000 citoyen/nes de Palestine sont illégalement détenus dans les prisons de l'occupant^{5a}. Ce qui équivaut, si l'on compare à la France, à 88 000 prisonniers. Parmi ces prisonniers, des élus dont Marwan Barghouti du Fatah, Ahmad Sadaat du Front populaire ou Abdelaziz Dweik du Hamas.

Fin 2013, une campagne internationale pour la libération de tous les prisonniers a été lancée en Afrique du Sud, symboliquement à Robben Island où fut embastillé Nelson Mandela, par Ahmad Kathrada, son compagnon de détention.

Soutenue par des personnalités de renom mondial, des prix Nobel notamment⁵, cette campagne a choisi comme étendard Marwan Barghouti, du fait de sa notoriété : reconnu et respecté par toutes les composantes politiques

de la Palestine, il a joué un rôle clé à plusieurs reprises pour permettre la réconciliation nationale qui vient de se mettre en place – provoquant la fureur et l'inquiétude de l'équipe Netanyahu et leur décision de mener l'agression contre Gaza.

En France, où Marwan Barghouti, responsable du groupe d'amitié Palestine-France au Parlement palestinien, a déjà fait l'objet d'un soutien des politiques et où plusieurs villes en ont fait leur citoyen d'honneur, un relais de cette campagne a été constitué, l'objectif étant d'amener des noms prestigieux à signer l'appel de Robben Island. Une trentaine de personnalités de renom ont à ce jour signé l'appel.

Le comité de pilotage français, actuellement composé d'élus et de représentants d'associations, entend mobiliser la société civile française et ses représentants. Nous devons obtenir les pressions politiques et diplomatiques indispensables qui permettront la libération des prisonniers palestiniens,

Barghouti, Sadaat, Dweik et TOUS les autres, sans laquelle toute négociation serait vaine,

Claude Léostic, campagne française pour la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers palestiniens
4 septembre 2014

(1) <http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Israël-La-détention-administrative-une-pratique-marquée-par-le-secret-et-l'injustice-5504>

(2) http://www.dci-palestine.org/sites/default/files/report_doc_solitary_confinement_report_2013_final_29apr2014.pdf

(3a et b) article 49 : « Les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui de tout autre Etat, occupé ou non, sont interdits, quel qu'en soit le motif. » <http://www.icrc.org/dih/WebART380-60056>

(4) Selon l'agence palestinienne Ma'an news, traduite par InfoPalestine. « L'ordre militaire 186 qui a été introduit en 2009, permet à un comité militaire israélien de condamner à nouveau les prisonniers libérés dans des opérations d'échanges, sur la base de preuves restant secrètes, ce qui est susceptible d'être utilisé contre les personnes kidnappées à nouveau dans les rafles actuelles. » <http://www.info-palestine.net/spip.php?article14644>

(5) <http://fmaapp.ps/the-international-high-level-committee/>

Les résolutions de l'ONU

29 novembre 1947, résolution 181

L'Assemblée Générale de l'ONU approuve le plan de partage de la Palestine. La création des Etats arabe (45 % du territoire) et juif (55%) devait intervenir au plus tard le 1er octobre 1948. Jérusalem devait être administré par le Conseil de tutelle des Nations unies.

11 décembre 1948, résolution 194

L'Assemblée Générale déclare que les réfugiés souhaitant retourner dans leurs foyers pourraient être autorisés à le faire à une date aussi rapprochée que possible ; ceux qui souhaitaient pas rentrer seraient indemnisés de leurs biens 11 mai 1949 : Israël devient membre des Nations Unies. Pour admise, Israël a dû valider toutes les résolutions de l'ONU (y compris les résolutions 181 et 194).

22 novembre 1967, résolution 242

Le Conseil de sécurité adopte les principes suivants conditionnant l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen Orient :

- retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du conflit de 67,
- reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région, droit pour chaque Etat de vivre « en paix dans des frontières sûres et reconnues,
- inviolabilité territoriale de chaque Etat de la région,
- nécessité de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés.

22 octobre 1973, résolution 338

Le Conseil de sécurité réaffirme les principes de la résolution 242 et appelle à la tenue de négociations visant à instaurer une paix juste et durable au Moyen Orient.

22 novembre 1974, résolution 3236

L'Assemblée Générale réaffirme et précise les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment :

- droit à l'autodétermination,
- droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale,
- droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers.

Décembre 1987, résolutions 607, 608, 636, 641

Il était expressément demandé à Israël de cesser d'expulser des civils palestiniens et d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité dans les territoires palestiniens occupés des personnes expulsées.

7 octobre 2000, résolution 1322

Le conseil de sécurité a condamné le recours excessif à la force contre les Palestiniens et a demandé à Israël de se conformer scrupuleusement à ses obligations juridiques en vertu de la quatrième Convention de Genève.

Palestine : le sens d'une mobilisation

Nous avons tous en tête la violence meurtrière, cet été, de l'agression israélienne contre la population palestinienne de Gaza en représailles de l'assassinat de trois jeunes « étudiants en religion », assassinat que l'AFPS a aussitôt condamné comme toutes les attaques contre des civils. Nous avons tous en tête, et au cœur, l'indignation que cette violence injustifiable a soulevé mais aussi la mobilisation, sans précédent en pleine « trêve estivale », qu'elle a provoquée.

Le bilan humain et matériel de l'agression est accablant : environ 2 150 morts, en grande majorité des civils, plus de 11 000 blessés dont beaucoup seront handicapés à vie, des destructions massives obligeant la population à vivre dans des conditions extrêmes. Des zones entières rayées de la carte, un coût de reconstruction évalué entre 4 et 6 milliards de dollars.

La mobilisation contre cette agression meurtrière ne fut pas propre à la France, mais elle y a revêtu un caractère particulier. Il y avait, comme partout ailleurs, la révolte devant le massacre d'une population. Mais cette colère s'exprimait aussi contre les propos scandaleux de François Hollande qui, répondant en tous points à ce qu'attendait de lui Netanyahu, a osé donner un blanc-seing à Israël : vous êtes ceux qui sont agressés, vous avez le droit de vous défendre, nous sommes à vos côtés. Il y avait donc une raison proprement française pour se mobiliser : dire notre refus d'un alignement qui rompaît avec ce qui est censé être la position française, l'affirmation du droit comme base de règlement du conflit. Résultat : on a dénombré environ 500 manifestations sur dans au moins 80 villes.

L'autre particularité de la mobilisation française fut que, à côté des rassemblements à l'initiative des organisations ayant « pignon sur rue », on a eu, en région souvent, des initiatives individuelles d'appel à des rassemblements via les réseaux sociaux, ou, à Paris, des initiatives d'organisations ne faisant pas partie du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Au départ, il y a donc eu des tâtonnements, parfois des frictions, avant que les deux types de mobilisations se rejoignent. Il nous fallait rassembler ceux qui voulaient dénoncer les



crimes et exactions israéliens et faire pression sur le gouvernement français et ceux qui voulaient d'abord mettre en avant la légitimité de la résistance armée. Ce fut à l'AFPS notre objectif constant tout en établissant une ligne de démarcation ferme avec les racistes et fascistes de tout poil qui cherchaient à utiliser pour leur propre compte les massacres de Gaza.

Face à l'ampleur de l'indignation et de cette mobilisation, la position du Président de la République s'est avérée intenable. On a assisté en août à une inflexion des positions de la France. Elle a enfin parlé de carnage, de responsables de massacres qui devraient répondre de leurs actes, de levée du blocus et même de la nécessité d'imposer une solution politique. Ce n'est pas rien. Sauf qu'il ne s'agit que de paroles, pendant ce temps les dirigeants israéliens multiplient leurs provocations. Ils ont ainsi annoncé, le 31 août, la plus grosse confiscation de terres palestiniennes depuis les années 80 : 400 hectares près de Bethléem en « représailles » à l'assassinat des trois jeunes « étudiants en religion » assassinés ! Au mois de septembre, Israël a procédé à 560 arrestations en Cisjordanie et achève ce même mois avec la réquisition par des colons de 25 appartements dans le quartier de Silwan à Jérusalem Est...

Aussi, l'ordre du jour est aujourd'hui de faire que les paroles de notre Ministre des Affaires étrangères se transforment en actes. Oui, Monsieur le Ministre, il va

Gaza : bilan de 2 mois de bombardements par l'armée israélienne

- 2 076 Palestiniens sont morts dont 1 454 civils ; parmi eux, plus de 500 enfants.
- 10 224 ont été blessés dont 3000 enfants ; 1000 d'entre eux souffriront de séquelles irréversibles.
- 17 200 unités de logements ont été détruites ; 500 000 personnes déplacées, dont au moins 150 000 sont sans abri.
- 216 écoles ont été endommagées.
- 58 hôpitaux ou cliniques ont été endommagés, le personnel médical et les ambulances visés par des tirs.

falloir imposer une solution politique. Pas en laissant les Palestiniens seuls face à l'occupant, mais en rappelant que les négociations doivent se faire selon des paramètres du droit international. Pour cela il faut sanctionner les violations israéliennes du droit. Il faut, comme la Suède vient de l'annoncer, reconnaître l'Etat de Palestine.

Ce sont les exigences que l'AFPS porte aux côtés du MRAP et de plusieurs autres organisations avec la Convergence Palestine du 18 octobre à Paris.

Taoufiq TAHANI
Président de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

N'oublions pas Jérusalem



Au moment où les bombes israéliennes massacrent la population de Gaza et entraînent de nombreuses victimes civiles, est-il vraiment opportun de parler de Jérusalem ? A cette question légitime, il faut répondre « oui » sans hésiter.

La population de Gaza, soumise depuis plus de 10 ans au blocus israélien, subit une agression de grande ampleur et d'une rare violence. Sous prétexte d'éliminer le Hamas, le gouvernement israélien a une nouvelle fois décidé une attaque destructrice. Les victimes sont les plus vulnérables : vieillards, femmes et enfants. Sur près de 2 000 morts, les trois quarts sont des civils auxquels il faut ajouter les 1 200 blessés souvent très gravement atteints.

L'armée israélienne, contrairement à ses communiqués officiels, pilonne intensément. Elle détruit maisons individuelles, immeubles collectifs, institutions, centrales électriques, réseau des eaux, écoles et hôpitaux. La population qui, pour survivre, doit quitter les lieux de bombardements, sans savoir où aller, car même les écoles de l'ONU sont visées, se retrouve sans maisons, quasiment sans eau ni électricité, sans pouvoir cultiver ses terres, ni récupérer ses récoltes, ni partir en mer pêcher car la marine israélienne est toute proche.

Au moment où Gaza est sous les bombes, Jérusalem n'est pas épargnée. Au mépris des nombreuses résolutions internationales et des décisions du Conseil de Sécurité qui condamnent depuis plusieurs années l'occupation de la ville et exigent le retrait des forces

armées, le gouvernement israélien poursuit ses activités dont le but est clair. Comme en 1947, il veut chasser le plus grand nombre de Palestiniens de la ville, arrêter des dizaines d'hommes et d'enfants qui seront détenus sans jugement dans les prisons.

Au mépris du droit international, la colonisation israélienne, déjà très importante en Cisjordanie, s'accélère à Jérusalem. Après avoir enserré la ville de colonies, Israël a pour « sa sécurité » construit un mur de séparation, non pas à la limite de son propre territoire mais, à l'intérieur du futur Etat palestinien, en annexant une partie supplémentaire. Désormais Jérusalem est séparée de son arrière-pays qui était son débouché naturel. Les Palestiniens de Cisjordanie ne peuvent plus venir y travailler, y étudier, ni se soigner. Ce mur disloque les quartiers arabes de la ville en séparant les familles palestiniennes. Et le grignotage ne cesse de continuer.

Les colons, sous différents prétextes, s'installent désormais au cœur même des quartiers historiquement arabes, se rendent maîtres d'îlots réduisant encore l'espace palestinien. Comme en Cisjordanie depuis 1967, le gouvernement israélien favorise ces implantations, laissant l'occupation s'emparer de toujours plus d'espace, créant un fait accompli voulant rendre impossible tout Etat palestinien. Il y a là une volonté non équivoque de modifier l'équilibre démographique de la ville : diminuer le nombre de Palestiniens pour accroître le nombre d'Israéliens. Aujourd'hui dans la vieille ville on croise des groupes importants de religieux israéliens portant

chapeau et longue redingote noire. Certains noms arabes sont remplacés par des noms hébreux. Dans le quartier arabe de Silwan les fouilles dites archéologiques sont menées par des associations de colons dont le but est de « démontrer » l'antériorité de leur présence pour imposer Jérusalem comme « la capitale d'Israël ».

Cette attitude hégémonique connaît des résistances. Celle des résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité, qui considèrent ces faits comme illégaux. Il est d'ailleurs symptomatique que les grands pays n'aient pas déplacé leur ambassade de Tel Aviv à Jérusalem. Mais ceci sans volonté politique de stopper ces agissements. Le gouvernement israélien peut donc continuer ses annexions en toute impunité. Aucune sanction ni même menace de sanction ne vient contrecarrer cette démarche.

Les nombreuses actions de la société civile et notamment celles des associations militantes pour le droit international sont également déterminantes pour le respect de celui-ci. La communauté internationale peut également jouer un grand rôle et le boycott économique s'amplifie. Jérusalem est une ville exceptionnelle, historiquement composite par le nombre des populations qui y vivent. Elle est riche, depuis des siècles, d'une mosaïque de cultures et de religions. Elle abrite les lieux saints des trois grandes religions monothéistes et, comme telle, est très chère au cœur de millions de croyants dans le monde.

Jérusalem a donc une importance universelle. Elle appartient au patrimoine de l'humanité. Jérusalem est une ville que deux peuples revendiquent comme capitale. Elle pourrait le devenir et redevenir ainsi ville de dialogue ouverte à tous.

Pour obtenir cet objectif nous ne devons pas relâcher notre vigilance. Notre silence permettrait sans aucun doute au gouvernement israélien de parvenir à ses desseins.

Oui, même dans les moments les plus difficiles, n'oublions pas Jérusalem.

D. Bidard-Reydet
Présidente de « Pour Jérusalem »

Les anticolonialistes israéliens

Malgré le climat de violence ambiante en Israël pendant l'opération « Bordure protectrice », d'autres voix ont su se faire entendre. Chaque samedi pendant le pilonnage de Gaza, les Femmes en Noir de Jérusalem et de Tel-Aviv se sont mobilisées pour envoyer un bus au point de passage d'Erez (qui relie Israël à Gaza), chargé de médicaments, de victuailles et de fleurs en l'honneur des morts. D'autres femmes israéliennes n'étaient pas en reste, comme par exemple celles de New Profile, des mères qui soutiennent leurs enfants qui refusent la conscription. Ces associations font partie de la Coalition des femmes pour la paix. Lucide, une mère de famille de Sdérot - la ville israélienne la plus touchée par les roquettes du Hamas - a déclaré lors d'une manifestation organisée par les Combattants pour la Paix : « Ce qui se passe aujourd'hui est non seulement inacceptable d'un point de vue moral, mais contre-productif pour notre avenir. Gaza ne va pas disparaître ! ».

Les jeunes ont également répondu présent. Fin juillet, des appelés du contingent ont manifesté devant le tribunal de Haïfa en soutien à leurs camarades emprisonnés pour avoir refusé de faire la guerre. Un d'entre eux a déclaré :

« Israéliens et Palestiniens devraient vivre ensemble, à égalité de droits, peu importe la forme que cela prendra ». Pendant ce temps, 50 réservistes ont fait paraître un texte dans la presse, affirmant leur refus de servir à Gaza. Sans parler d'une déclaration similaire signée par autre groupe de militaires comprenant des officiers de l'armée de réserve.

Un jeune objecteur de conscience nous informe : « J'ai participé à pas moins de cinq manifestations la semaine dernière (du 14 au 20 juillet). » Soit pas loin d'une action par jour ! « Une était à la Place Habima (au centre de Tel-Aviv), une autre était à Tir (un village arabe). Cette dernière était une action conjointe judéo-arabe, une manifestation contre le racisme et contre la guerre, puis une troisième était à Jaffa, en soutien aux Palestiniens. » Pendant l'offensive terrestre israélienne, pas moins de 10 000 manifestants se sont rassemblés à Tel-Aviv, et ceci à deux reprises. La manifestation tenue Place Yitzhak Rabin était appelée notamment par le Forum des familles endeuillées et Hadash (le Parti communiste). Un des principaux slogans scandés était : « Juifs et Arabes, nous refusons d'être ennemis ». Parmi les témoignages il

y avait ceux du poète Eliaz Cohen, du rabbin Gilad Kariv et du colonel de réserve Shaul Arieli.

Ces actions ponctuelles, organisées dans l'urgence, sont survenues sur fond d'un travail de longue haleine réalisé par le Centre alternatif d'information, par B'tselem (le Centre d'information israélien sur les droits humains dans les Territoires occupés), par Zochrot (association qui fait vivre la mémoire des villages palestiniens détruits), l'ICAHD (Comité israélien contre la démolition de maisons), la Coalition israélienne contre le Mur, les Anarchistes contre le Mur, Gush Shalom (le « Bloc de la Paix »), les Médecins pour les droits humains et les antiracistes de Hiltrabrut-Tarabut. Pendant que des étudiants s'organisent pour refuser de partir à la guerre, certains de leurs professeurs s'engagent dans le mouvement « Boycott de l'Intérieur » afin de soutenir la campagne BDS. Cette liste n'est pas exhaustive. La société israélienne est décidément divisée, loin du bloc monolithique auquel on pouvait s'attendre, même en temps de guerre.

Richard Wagman
Président d'honneur,
UJFP (Union Juive Française pour la Paix)



L'eau en Israël-Palestine : insuffisance des ressources et répartition déséquilibrée



Chaim Weizmann

Le problème fondamental concernant l'eau - ressource ô combien vitale - dans cette région du monde est celui de sa répartition entre un « peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur » (Charles de Gaulle) et une population dominée qui ne peut réaliser son légitime droit à l'autodétermination. La question est pourtant simple : comment répartir les ressources en eau entre 8 millions d'Israéliens et 4,5 millions de Palestiniens ?

Mais la réponse est d'une complexité extrême car, au-delà de la question géopolitique de la création d'un État palestinien sur les territoires occupés en 1967 et de sa coexistence avec l'État israélien, il ne s'agit pas de répartir l'abondance, mais la pénurie et, d'autre part, les précipitations, le tracé des fleuves et rivières ainsi que les limites des aquifères souterrains n'ont que faire des frontières politiques. En effet, de par son climat, méditerranéen au nord et à l'ouest, semi-aride à l'est et aride au sud, la région palestinienne souffre d'un déficit chronique en eau : selon un classement établi en 1993 par la Banque mondiale, Israël et

Palestine (ainsi que la Jordanie voisine) font partie des 15 pays du monde les moins bien pourvus en eau et souffrent d'une pénurie permanente et grave. La faiblesse des ressources renouvelables en Israël/Palestine est la question première : elles se montent à un peu plus de 2 milliards de m³, soit à peine plus de 160 m³ par habitant et par an, ce qui en fait l'une des régions du monde les plus mal pourvues (rappelons que le seuil de pénurie est à 1000m³/hab./an, toutes consommations confondues : eau agricole, domestique et industrielle). Aujourd'hui, les prélèvements en eau sont supérieurs aux ressources renouvelables, ce qui fait que les niveaux des aquifères s'abaissent et que des puits et des sources s'assèchent.

Mais la question la plus importante est celle de la répartition de cette faible ressource ; suite à une politique ancienne (la question de l'eau est posée dès 1919 par Chaim Weizmann, futur président de l'Organisation sioniste mondiale, puis de l'État d'Israël) et permanente de récupération de toutes les ressources disponibles, Israël en accapare plus de 80 %, ne laissant que la portion congrue aux Palestiniens ; la consommation actuelle par habitant est donc environ 4 fois plus élevée en Israël qu'en Palestine (300 m³/hab./an contre 75 m³/hab./an). Cette situation ne fait que s'aggraver en Palestine : la consommation totale d'eau a augmenté très lentement depuis 1967 : elle a à peine doublé alors que la population a été multipliée par 4. De ce fait, la consommation par habitant a été divisée par deux et l'agriculture irriguée a régressé : seulement 20 000 ha sont irrigués aujourd'hui en Palestine, soit 10 fois moins qu'en Israël. En Cisjordanie, la construction du mur de séparation a interdit l'usage de certains puits ou sources aux Palestiniens. A Gaza, la situation est encore pire : les ressources renouvelables ne couvrent que la moitié des besoins, cette surexploitation de l'aquifère litto-

ral entraîne son invasion par des eaux salées venant de la Méditerranée ou d'autres aquifères ; l'eau de Gaza est donc presque entièrement saumâtre d'une part et très polluée d'autre part, en raison de l'utilisation des engrais et pesticides par l'agriculture, qu'elle soit gazaouie ou israélienne : aujourd'hui, on estime que 95 % de l'eau de Gaza n'est pas potable et demain (2016, 2017 ?), il n'y aura plus d'eau potable à Gaza. La dernière agression israélienne a encore détérioré la situation, notamment en détruisant des stations de traitement pour l'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées.

Ainsi, traiter de la question de l'eau en Palestine révèle de manière dramatique l'état actuel de plus en plus insupportable, de plus en plus inacceptable, d'exclusion du droit à la vie, du droit à la santé pour des centaines de milliers de Palestiniens. Rien ne laisse espérer qu'à court terme, la situation puisse changer positivement tant que ne naîtra pas l'État palestinien disposant pleinement de sa souveraineté, de son intégrité et de sa continuité territoriale et surtout tant que la société israélienne Mekorot n'aura pas cédé le contrôle de l'eau de la Cisjordanie. Avec la question de l'eau, la bataille pour le droit que mène le peuple palestinien prend ici sa dimension première : le droit à la vie, un droit universel par excellence.

Jacques Fontaine,
MCF honoraire, Université de Franche-Comté,
le 13-10-2014

Bibliographie :

Fontaine Jacques, 2012, *L'eau, un enjeu du conflit israélo-palestinien*. Cahier de l'AFPS n°22, Paris, 64 p.
Glavany Jean et Luca Lionel, 2011, *Rapport d'information à l'Assemblée nationale, La géopolitique de l'eau*, Paris, 254 p. et annexes

La colonisation, un projet ancien toujours à l'ordre du jour...

Pour Maxime Rodinson, historien, sociologue et philosophe politique, en 1967 juste avant la guerre des 6 jours : «... la formation de l'Etat d'Israël sur la terre palestinienne est l'aboutissement d'un processus qui s'insère parfaitement dans le grand mouvement d'expansion euro-américain des XIX^e et XX^e siècles pour peupler ou dominer économiquement les autres terres... Pour ce qui est des termes, il me semble que celui de processus colonial convient fort bien.»

Le projet sioniste né en Europe à la fin du XIX^e siècle trouve sa justification dans les siècles de souffrances endurées en Europe par le peuple juif et est une réponse à cette ségrégation, à ces massacres. D'autres réponses étaient proposées par des organisations progressistes juives tel le Bund en Pologne. Cette volonté de créer un « Foyer national juif » en Palestine ne tenait pas compte d'une réalité, l'existence du peuple palestinien. De nombreuses personnalités juives (Albert Einstein, Sigmund Freud) de par le monde ont alerté sur ce qui allait devenir un conflit majeur dès le milieu du XX^e siècle.

Dans ce qui deviendra la Palestine placée sous mandat britannique, lord Balfour en 1917, contre l'avis des Arabes palestiniens qui pressentent le danger d'être dépossédés de leurs terres, se déclare en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national juif. Dès lors, à travers le Fonds national juif, l'achat des terres est un des objectifs essentiels du mouvement sioniste. Sur ces terres s'installent des immigrants venus essentiellement de Russie et d'Europe centrale. Cet accaparement va devenir la base du plan de partage de 1947 par les Nations-Unies.

En 1967, lorsqu'après la guerre des 6 jours, l'armée israélienne occupe l'ensemble du territoire attribué aux Palestiniens, le gouvernement travailliste va mettre en œuvre une politique sur le principe « maximum de territoires pour Israël avec le minimum d'Arabes », cela impliquera entre autres la judaïsation de Jérusalem. Gush Emunim (Bloc de la foi), mouvement créé en 1974 qui soutient l'établissement du Grand Israël allant de la Méditerranée au Jourdain jouera un rôle essentiel dans le processus de colonisation.

En 1977, le Likoud arrive au pouvoir, Ariel Sharon, ministre de l'Agriculture, accède et développe la politique coloniale, Menahem Begin, Premier ministre pourra déclarer en 1978 : « Il n'y aura pas d'Etat palestinien » et en 1981 : « Le droit du peuple juif sur la terre d'Israël est un droit qui ne peut être mis en cause (...) Le gouvernement s'emploiera à étendre la colonisation, l'amplifier et la développer. » Les travaillistes reviennent au pouvoir en 1992, Itzhak Rabin va annoncer un gel de la colonisation. Les accords d'Oslo sont signés en 1993 par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, accords intérimaires sur l'autonomie des Territoires palestiniens occupés (22 % de la Palestine historique où, en 1993, l'OLP avait accepté d'établir son futur Etat). En réalité le gouvernement Rabin poursuivra la colonisation sur 60 % des Territoires palestiniens qu'il contrôle et en 1996, on compte 300 000 colons dans la Palestine occupée.

A partir de 1996, Benjamin Netanyahu et Ariel Sharon se succèdent pour mener la politique d'Israël (Ehud Barak, sera un premier ministre travailliste de mai 1999 à février 2001 sans modifier cette politique en ce qui concerne la colonisation) : la « charte » du Likoud affirme « les communautés juives de Judée et de Samarie et de Gaza sont une concrétisation des valeurs sionistes. L'implantation est l'expression du droit irréfutable du peuple juif à disposer de la terre d'Israël » et « Jérusalem est la capitale éternelle et indivisible de l'Etat d'Israël et seulement de l'Etat d'Israël ».

En 2009, aux déclarations de Barak Obama qui dénonce le caractère illégitime de la colonisation, Netanyahu ne répondra que par un arrogant mépris, ce qui n'entame pas le soutien indéfectible des Etats-Unis à Israël. En 2011 le cap d'un demi-million de colons est franchi. Cette colonisation, l'accaparement des terres, cette volonté de détruire la société, ce sociocide ne peuvent s'accomplir que dans la plus grande violence, celle de l'armée israélienne, celle des tribunaux, celle des colons qui peuvent détruire des maisons, des cultures, agresser, tuer en toute impunité. En mars 2012, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU (CDH-

ONU) a mandaté « une mission internationale indépendante d'établissement des faits » chargée d'étudier les effets des colonies israéliennes sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO), y compris Jérusalem-Est. Ce rapport a été adopté le 18 mars 2013 à l'unanimité de ses membres moins les États-Unis.

Le Conseil, entre autres y affirme que les colonies israéliennes dans les TPO sont illégales, constituent des graves violations du droit international humanitaire et des droits humains des Palestiniens et compromettent gravement les efforts internationaux dans le processus de paix et pour la réalisation d'un Etat palestinien viable, contigu, souverain et indépendant. Il constate aussi que « les colonies de peuplement sont maintenues et développées à travers un système de ségrégation total entre les colons israéliens et la population habitant dans les territoires occupés ».

Aujourd'hui la communauté internationale ne peut plus continuer d'ignorer le projet porté par le gouvernement israélien : créer une situation irréversible rendant la création d'un Etat palestinien viable impossible. Il y a urgence à se mobiliser en s'inscrivant dans la campagne BDS, campagne internationale initiée en 2005 par 172 organisations palestiniennes Si le B, Boycott, nous permet individuellement en tant que citoyen de dénoncer la colonisation en refusant d'acheter tout produit provenant des colonies, nous devons faire pression sur le gouvernement français et sur l'Union européenne pour qu'ils s'engagent sur le D, Désinvestissement, en informant les entreprises sur l'illégitimité de collaborer avec des entreprises israéliennes implantées illégalement dans les colonies et sur le S, Sanction, pour que l'accord d'association entre l'Union européenne et la France soit suspendu tant qu'Israël ne se conformera pas à l'article 2 : « le respect des droits de l'Homme ».

Nous devons obtenir que la France reconnaisse l'Etat de Palestine.

Nathalie L'HOPITALAULT - CPPI SE Denis
(Collectif Paix Palestine Israël)

Solidarité avec le peuple du Sahara Occidental



La marche verte 1975, un mensonge d'Etat

Pendant la décennie africaine des indépendances, le peuple du Sahara Occidental sous la conduite du Front Polisario mène une guerre de libération contre le colonisateur espagnol. L'Espagne souhaite se retirer mais au lieu de répondre au désir d'indépendance des Sahraouis, elle organise des accords secrets à Madrid pour offrir ce territoire à ses voisins Maroc et Mauritanie en échange de conserver des avantages dans l'exploitation des richesses, pêche et phosphates.

Hassan II tente alors un coup de force. Il va tronquer l'avis de la Cour Internationale de Justice, n'en gardant que la première partie. Celle-ci reconnaît en effet qu'avant l'arrivée de l'Espagne, il y avait des liens juridiques d'allégeance (précisons qu'il ne s'agissait que de quelques tribus sahraouies) avec le Maroc et la Mauritanie, mais aucun de souveraineté territoriale. La Cour conclut que ces liens ne sont pas de nature à entraver « l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire »

L'avis de la Cour Internationale de Justice à peine publié, Hassan II appelle son peuple à prendre possession « des provinces du Sud », enfin revenues à la mère patrie, en y marchant pacifiquement.

Pour s'assurer de la présence de 350 000 « volontaires », des camions parcourent tous les villages pauvres en « invitant » la jeunesse à se rendre à la marche. Les marcheurs ne feront que quelques kilomètres, les militaires prenant le relais.

Le mensonge d'Etat fonctionne, depuis près de 40 ans, bien qu'aucun pays, pas même la France, n'ait reconnu la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara Occidental

« Notre ami le roi »

Après les années sombres du règne d'Hassan II, l'arrivée au pouvoir de Mohamed VI est saluée avec enthousiasme par les occidentaux et leurs medias.

Une partie de la réalité est révélée par un journal indépendant, « le Journal » disparu trois mois après cette publication en novembre 2009 : « depuis l'accession au pouvoir de Mohamed VI, les journalistes marocains ont

été condamnés, en tout, à près de 28 ans de prison ferme ou avec sursis ... mais à Paris, on continue à se boucher les oreilles ».

A Paris, on continue de se réjouir car Mohamed VI a promulgué une nouvelle Constitution prometteuse de réelles avancées démocratiques. Cette fois encore, les progressistes marocains mettent les points sur les i. Dans sa conférence de presse du 18 juin dernier à Rabat, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) note que pour la quasi-totalité des réformes promises par la Constitution, les décrets d'application ne sont pas encore parus et ceux qui sont parus ne sont pas mis en œuvre.

Qu'attend le régime pour libérer les 22 militants sahraouis, condamnés en février 2013, à des peines allant jusqu'à la perpétuité, prononcées dans une parodie de justice par un Tribunal militaire, ou du moins les traduire devant un Tribunal civil pour un procès équitable.

En réalité tout l'arsenal répressif, absence de liberté et d'expression démocratique, matraquage des manifestants, arrestations, tortures et emprisonnements arbitraires continuent d'être le lot quotidien des Sahraouis et également de tout marocain un tant soit peu en désaccord avec l'absolutisme royal.

Devant le discours empreint de fermeté sur le règlement du dossier du Sahara Occidental prononcé au mois d'avril, par le secrétaire général des Nations Unies, le Maroc a réagi en fermant les frontières du territoire occupé, plus aucune délégation étrangère n'y est tolérée. C'est ainsi que Michèle Decaster, en mission pour l'AFASP (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique) s'est vue au mois d'août embarquée de force à Layoune dans un véhicule de police puis expulsée, pour délit de solidarité avec les Sahraouis, une seconde fois à Tanger, pour délit de solidarité avec Wafaa Charaf, jeune marocaine militante des droits de

l'homme, injustement emprisonnée. Et dans les prisons marocaines on laisse mourir les grévistes de la faim : l'étudiant marocain, Mustapha Meziani, mort le 17 août 2014 le militant sahraoui des droits de l'homme, Hassana Elouali Aaleya, mort le 28 septembre 2014.

Solidarité avec la résistance sahraouie Face aux complicités de nos élites avec l'opresseur colonial, la société civile française se doit de ne pas abandonner ces femmes, ces hommes, ces jeunes qui luttent avec courage pour faire reconnaître leurs droits humains les plus élémentaires, en premier lieu leur droit à l'autodétermination. Comment déclencher un mouvement d'opinion lorsque cette opinion n'est pas infor-

mée ou le plus souvent désinformée. La propagande marocaine ne ménage pas ses efforts pour priver le peuple sahraoui de la solidarité des défenseurs des droits de l'homme. Les Sahraouis seraient manipulés par l'Algérie et les réfugiés retenus de force dans les campements près de Tindouf.

Ce qui est insupportable pour le pouvoir marocain, c'est que l'Algérie qui a payé le prix fort de la décolonisation et reste un appui pour les peuples qui luttent pour leur indépendance, ait mis à la disposition des Sahraouis une terre d'accueil pour les réfugiés ainsi que pour la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) en exil. Pour briser le silence de nos médias français,

des initiatives encore trop peu nombreuses sont engagées ici et là : interpellation du Président de la République et des parlementaires européens, parainages des prisonniers politiques sahraouis et marocains, accueil pendant les vacances d'enfants sahraouis, opérations boycott, projection-débats avec les excellents films : El Problema, toujours d'actualité, « The Runner » l'histoire d'un jeune athlète sahraoui qui court par passion et pour son peuple, et « l'enfant des nuages, la dernière colonie », film de Javier Bardem qui a fait couler beaucoup d'encre lors de sa parution en avril.

Raymonde Motte, représentante du MRAP auprès de la Plateforme de Solidarité avec le peuple Sahraoui

Les Kurdes appellent au secours, le monde se tait ! Quand ce numéro de Différences vous parviendra, que restera-t-il de Kobané ?

En 2006, Al-Qaïda forme avec cinq autres groupes djihadistes le Conseil consultatif des Moudjahidines en Irak qui proclame, le 13 octobre 2006 l'État Islamique d'Irak (EII), lequel se considère à partir de cette date comme le véritable État de l'Irak. Le 9 avril 2013, l'EII devient l'État islamique en Irak et au Levant (EIIIL) ou en arabe Daesh. Le 29 juin 2014, l'EIIIL annonce le rétablissement du califat dans les territoires sous son contrôle et Abou Bakr al-Baghdadi al-Husseini al-Ourashi se proclame calife.

Le 11 juin, l'EIIIL rend publique une charte de 16 articles. Parmi ces points, il menace ses opposants de « l'exécution, la crucifixion, l'amputation des bras ou (et) des jambes, ou l'exil ». L'alcool, le tabac et les drogues sont interdits. Les manifestations publiques, considérées comme contraires à l'islam sont interdites. Les femmes ne peuvent sortir que vêtues d'un niqab et accompagnées d'un membre de leurs familles.

L'EIIIL commet régulièrement des attentats contre les populations civiles, essentiellement les chiïtes. Selon l'ONU, les attentats de l'EIIIL font 6 000 morts de mars à novembre 2013. À partir de 2013, l'EIIIL intervient dans la guerre civile syrienne. Il s'implante surtout dans le nord du pays et dispose de 7 000 hommes.

Le 15 juin 2014 un groupe se présentant comme la « branche Palestine-Cisjordanie » de l'EIIIL revendique l'enlèvement des trois adolescents israéliens dont les corps sont retrouvés le 30 juin, près de Hébron ; (cela n'empêchera pas le gouvernement israélien d'accuser le Hamas et de prendre cet assassinat comme prétexte pour lancer les bombardements de Gaza).

En juillet, après la prise de Mossoul, le nettoyage ethnique commence : exécutions sommaires de masse et enlèvements visant systématiquement les minorités du nord irakien, notamment les chrétiens, les Turcomans chiïtes,

les Yazidis. Amnesty affirme avoir « des preuves que plusieurs tueries de masse, et des centaines, peut-être des milliers d'enlèvements, ont eu lieu en août dans la région de Sinjar ».

Partout où ils sont entrés, à Mossoul, Shengal, Qaraqosh, Makhmour, les djihadistes de l'EI ont commis des crimes atroces contre la population, notamment contre les non-musulmans, comme les Chrétiens et les Yézidis : ceux qui refusent de se convertir à l'islam sont massacrés, les femmes sont enlevées, violées et vendues comme esclaves, les petites filles « mariées » dès 8 ans à des djihadistes. Chaque avancée de l'EI jette des centaines de milliers de personnes sur les routes. En août, beaucoup se sont réfugiés dans les montagnes de Shengal mais ils ont été confrontés à la famine sous des températures dépassant les 40° C. Des centaines d'enfants yézidis sont morts de faim et de déshydratation. Les Kurdes sont les seuls à résister aux forces barbares de l'EIIIL, les com-



battants du PKK de Turquie de l'YPG (« Unités de protection du peuple ») de Syrie sont venus prêter main forte aux Peshmergas d'Irak. Les trois forces se battent aujourd'hui sur tous les fronts pour tenter de stopper l'avancée des djihadistes vers Kobané au Kurdistan de Syrie.

Malgré la résistance acharnée des combattants kurdes venus de toutes les parties du Kurdistan pour défendre la région, les forces de l'EI continuent à avancer et à menacer des populations entières. A l'heure où ces lignes sont écrites, c'est le Rojava qui est menacé. Depuis plus de 2 ans, la région kurde de Syrie (le Rojava) est défendue par les YPG qui combattent à la fois Bachar al Assad et les djihadistes. En janvier 2014, les Kurdes du Rojava ont mis en place des administrations locales autonomes qui ont pris la forme de trois cantons. Kobané est l'un de ces cantons. Dans ces institutions nouvellement créées, les Arabes, les Assyriens, les Arméniens, les Turkmènes sont représentés à égalité avec les Kurdes. Les différentes confessions - musulmane, chrétienne, yézidie et alévie - sont également représentées. Une Constitution a été adoptée qui définit la Syrie comme devant être « un Etat démocratique, libre, laïc et indépendant ». Les droits de l'Homme et la liberté sont garantis par la proclamation de « l'égalité hommes/femmes, l'interdiction du travail des enfants, des mariages forcés, de la torture ». L'école primaire est obligatoire et l'enseignement gratuit. Des droits nouveaux sont proclamés comme ceux du travail, du logement, de la santé avec notamment l'instauration d'un congé maternité. Trois langues officielles sont reconnues : le kurde, l'arabe et le syriaque. Les femmes sont largement représentées dans les gouvernements des trois cantons et l'une d'elle dirige celui d'Afrin.

Depuis 16 mois, l'EIL fait le blocus de cette région ; les djihadistes ont coupé l'approvisionnement en eau et en électricité ; dans le même temps la Turquie pratique un embargo sur tout le Rojava. Depuis le 15 septembre, l'EIL a entamé une nouvelle offensive contre Kobané. Les Kurdes n'ont que des kalachnikovs et leur détermination à opposer aux blindés et aux armes lourdes. Près de 40 villages ont été pris par les forces de l'EIL, les habitants de ces villages se sont réfugiés dans le centre de Kobané surnommée « la Stalingrad kurde ». Malgré tous les appels auprès des instances internationales, la population du Rojava n'a reçu aucune aide mis à part des aides limitées fournies par quelques ONG. A l'heure où ces lignes sont écrites, le pire est possible, Kobané comptant avec les réfugiés, environ 500 000 personnes.

« Tant que nous n'aurons pas des armes lourdes et qu'il n'y aura pas de coordination entre la résistance kurde et les interventions occidentales, les frappes aériennes ne serviront à rien » nous dit le représentant à Paris des YPG.

La Turquie, membre de l'OTAN, continue d'armer les djihadistes. Le 5 octobre l'armée turque a tiré à balles réelles sur les militants kurdes de Turquie qui tentaient de passer la frontière pour défendre Kobané, la priorité pour la Turquie n'étant pas de combattre l'EI mais d'éradiquer le PKK. La volonté d'Erdogan est claire : il veut une zone tampon, avec une exclusion aérienne, qui lui permettra d'occuper le Kurdistan syrien, après que les forces kurdes se soient fait massacrer. Ankara a vu avec inquiétude ces Kurdes s'organiser en un quasi-Etat au Rojava aujourd'hui, mais pourquoi pas en Turquie demain ? La communauté internationale doit garantir l'application de la résolution 2170 du Conseil de Sécurité de l'ONU

qui oblige les Etats membres à adopter des sanctions contre l'EI et les ceux qui le soutiennent, ceci est particulièrement vrai pour la Turquie.

La France et l'Union Européenne doivent changer de politique à l'égard des Kurdes. La Turquie a déployé des efforts considérables pour faire inscrire le PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan) sur la liste des organisations terroristes. Elle y parvient en 2002. Le Tribunal de 1ère instance des Communautés Européennes annule cette décision en avril 2008, mais sous la pression de la Turquie, elle est confirmée en juillet 2008. Pourtant, depuis 1999, le PKK a décidé de renoncer à la lutte armée et réclame une « solution politique pour le Kurdistan ». Aujourd'hui, en envoyant ses combattants épauler « leurs frères du PYD » contre l'EI, le PKK gagne de plus en plus en légitimité internationale. L'Union Européenne, la France doivent retirer le PKK de la liste des organisations terroristes et agir pour une solution politique au Kurdistan !

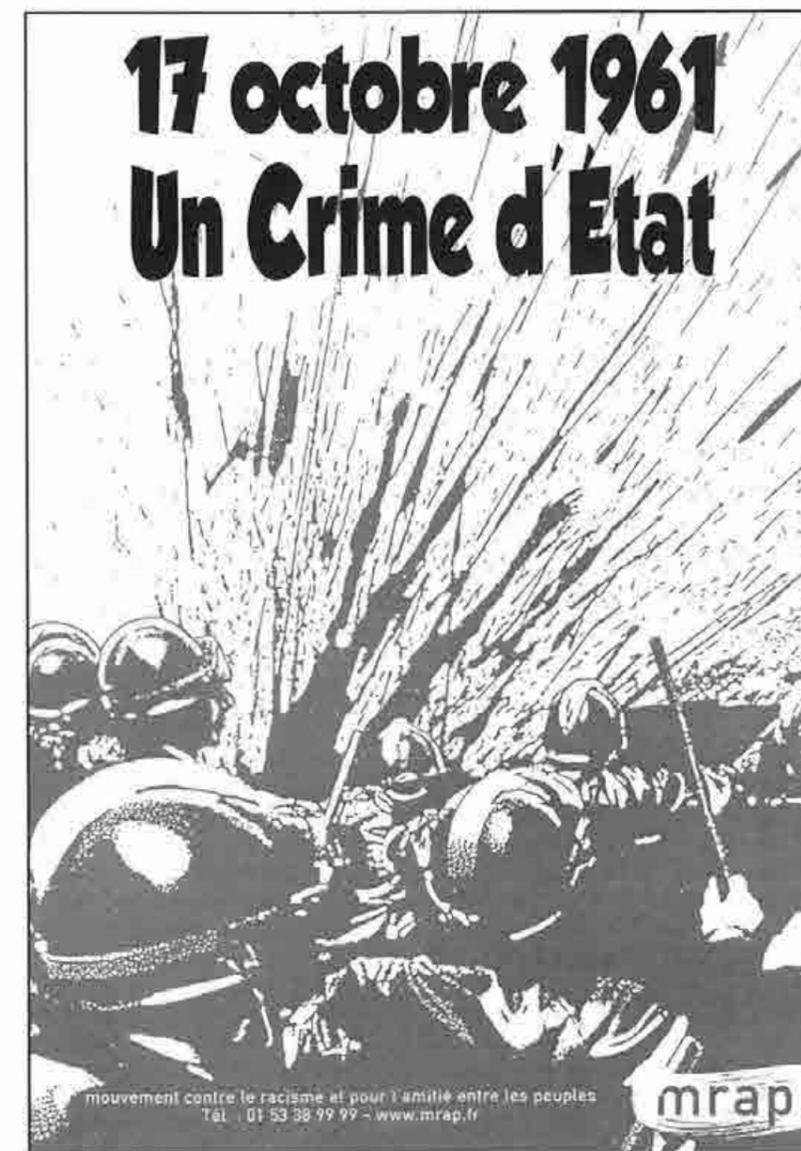
A l'heure où ces lignes sont écrites un massacre a commencé à Kobané. Les Kurdes, dont beaucoup de femmes, se battent au corps à corps depuis plusieurs jours ; le monde se contente de belles déclarations mais aucun geste n'est fait : « les Kurdes crient, le monde se tait ».

La Turquie attend la chute de Kobané pour intervenir. L'armée turque d'Erdogan assiste au massacre de Kobané comme l'armée israélienne d'Ariel Sharon avait assisté au massacre, le 16 septembre 1982, des réfugiés des camps de Sabra et Chatila. Depuis dimanche 5 octobre, l'armée turque tire sur les kurdes qui manifestent à la frontière : 23 morts décomptés à ce jour lors de ces manifestations. La Turquie est membre de l'OTAN mais la France, les USA se taisent.

Quand vous lirez ces lignes, que restera-t-il de Kobané ? Combien d'hommes, de femmes, d'enfants massacrés parce que Kurdes, Yézidis, Arméniens, chrétiens ou pour avoir tenté d'empêcher l'avancée des barbares ? Le pire est à craindre mais le salut ne peut venir que d'un sursaut international, d'une décision onusienne visant à permettre à chaque peuple de vivre libre, à commencer par le peuple kurde qui est abandonné seul face aux monstres que « l'Occident » a contribué à créer.

Renée Le Mignot

17 octobre 1961 - 17 octobre 2014 53^{ème} Anniversaire - Vérité et Justice



Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu discriminatoire qui leur avait été imposé par Maurice Papon, préfet de police de Paris et le Gouvernement de l'époque. Ils défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce jour-là, et les jours qui suivirent, des milliers de ces manifestants

furent arrêtés, emprisonnés, torturés - notamment par la « force de police auxiliaire » - ou, pour nombre d'entre eux, refoulés en Algérie. Des centaines perdirent la vie, victimes d'une violence et d'une brutalité extrêmes des forces de police.

53 ans après, la Vérité est en marche. Cependant, la France n'a toujours pas reconnu sa responsabilité dans les guerres coloniales qu'elle a menées, -

en particulier la Guerre d'Algérie - non plus que dans le cortège de drames et d'horreurs qu'elles ont entraînés, comme ce crime d'Etat que constitue le 17 octobre 1961.

Le 17 octobre 2012, le Président de la République a certes fait un premier pas important, en déclarant « Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes. » Mais le terme de crime n'est pas repris, et la responsabilité, sous entendue, n'est pas clairement définie.

Nous demandons une parole claire aux autorités de la République, au moment où certains osent encore aujourd'hui continuer à parler des « bienfaits de la colonisation », à célébrer le putsch des généraux à Alger contre la République, à « honorer » les criminels de l'OAS.

Dans ce domaine, il est donc nécessaire que des mesures significatives soient prises :

- redéfinition de la « Fondation pour la mémoire de la Guerre d'Algérie », créée en application de l'article 3 de la loi du 23 février 2005 (dont l'abrogation est demandée sous sa



forme actuelle) vantant les « aspects positifs de la colonisation ». Cette Fondation est sous la coupe d'associations nostalgiques de l'Algérie Française qui voudraient exiger des historiens qu'ils se plient à la mémoire de « certains » témoins,

- que la création d'un lieu de mémoire voué à cet événement, demandée dans la résolution votée par le Sénat en octobre 2012 qui reconnaissait elle aussi ce massacre, soit rapidement mise en œuvre par les autorités de l'Etat, de la Ville de Paris et la Région Ile-de-France,
- pour être fidèles à leur mission scientifique, les historiens ont besoin de pouvoir accéder librement aux archives, échapper aux contrôles des pouvoirs ou des groupes de pression et travailler ensemble, avec leurs homologues

de l'autre rive de la Méditerranée,

- la vérité doit être dite sur l'organisation criminelle de l'OAS que certains, au sein de l'ancienne majorité présidentielle ont voulu réhabiliter.

Ce n'est qu'à ce prix que pourra disparaître la séquelle la plus grave de la Guerre d'Algérie, à savoir le racisme dont sont victimes aujourd'hui nombre de citoyennes et citoyens, ressortissants d'origine maghrébine ou des anciennes colonies, y compris sous la forme de violences policières récurrentes, parfois meurtrières.

On ne construit pas la démocratie sur des mensonges et des occultations. Après un demi-siècle, il est temps :

- que le Président de la République, au nom de la France, confirme, par un geste symbolique, la reconnaissance

et la condamnation de ce crime d'état,

- que la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie soit redéfinie sur des bases totalement différentes,
- que l'Etat français reconnaisse sa responsabilité dans l'internement arbitraire, pendant la Guerre d'Algérie, d'Algériens dans des camps,
- que l'Etat français reconnaisse sa responsabilité dans l'abandon des harkis, les massacres et l'enfermement dans les camps en France en 1962,
- que la liberté d'accès aux archives soit effective pour tous, historiens et citoyens,
- que la recherche historique sur ces questions soit encouragée, dans un cadre franco-algérien, international et indépendant.

Le 20 octobre 2014



Tribune permanente pour l'extrême-droite sur les chaînes de télévision : le MRAP va saisir le CSA

Dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 octobre, le journaliste d'extrême-droite Eric Zemmour s'est livré à de nouveaux débordements racistes, antimusulmans, négationnistes et homophobes à l'occasion d'une campagne de promotion de son dernier livre organisée par la chaîne publique.

Théorisant sur l'impossibilité du « mélange » entre « français et arabes », il prophétisait la guerre civile. Il comparait l'immigration avec l'invasion allemande durant la dernière guerre mondiale et s'inscrivait dans les théories du « grand remplacement » de Renaud Camus. Il se faisait ensuite l'avocat du régime de Vichy qui aurait, selon ses termes, sauvé « 100 % » des Juifs de France. De fait, Zemmour se voit attribuer le rôle de bouffon d'extrême-droite raciste et négationniste, auquel les animateurs et la programmation

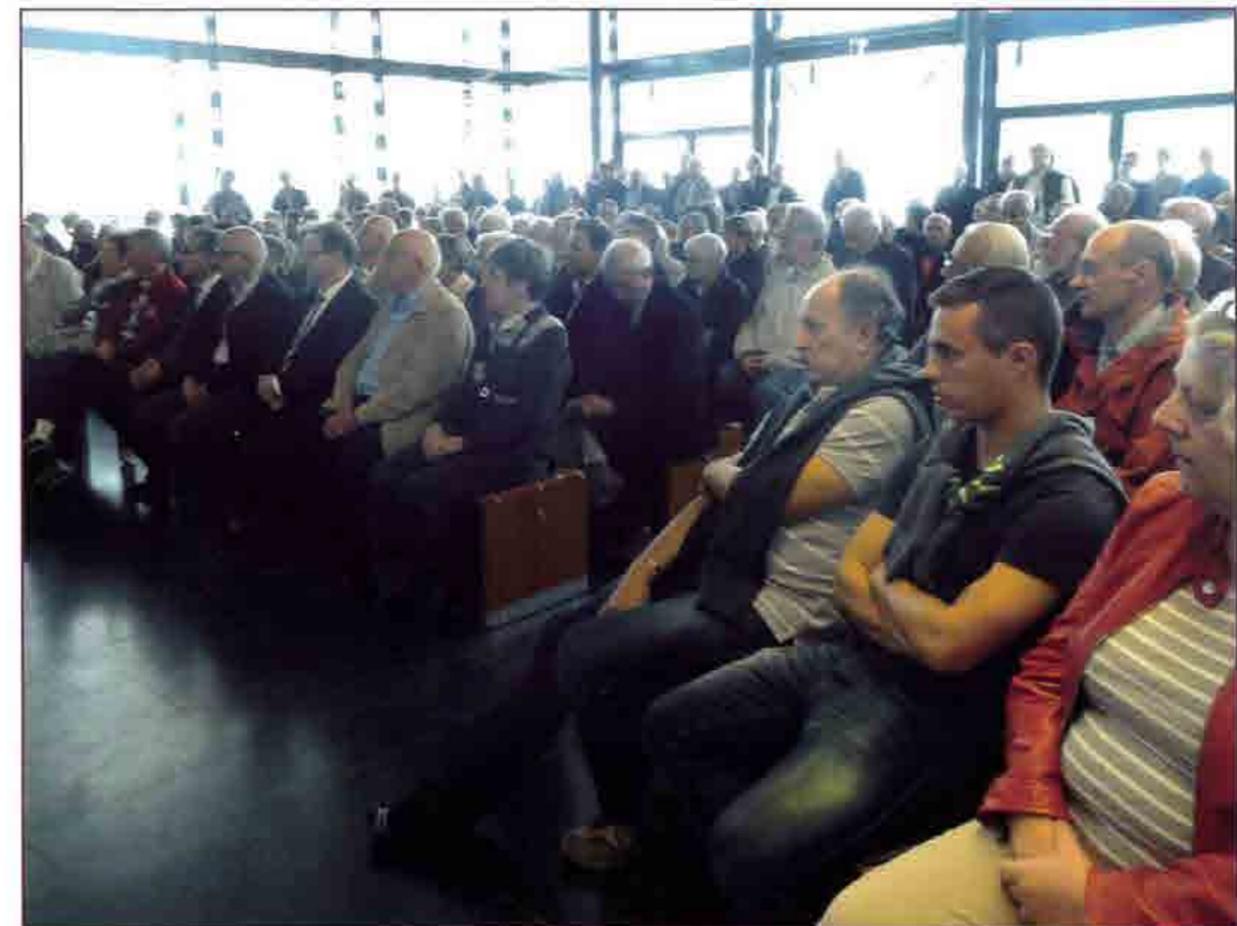
opposent des intervenants modérés, censés défendre les thèses adverses. Ce jeu de ping-pong entre le bouffon raciste et ses contradicteurs n'a pas pour vocation d'informer le public, mais de faire monter l'audimat pour ces émissions « d'information-divertissement-spectacle. » Au mépris des lois en vigueur, le racisme n'est alors plus un délit, mais une opinion qui s'oppose à l'opinion adverse. Les contradicteurs républicains, malgré leur bonne foi, deviennent les faire-valoir du chroniqueur d'extrême-droite. Les tribulations racistes, homophobes et sexistes d'Eric Zemmour, du Figaro à France 2 en passant par RTL et i-télé, apparaissent alors comme une tribune permanente offerte à l'extrême-droite radicale sous couvert de liberté d'expression. Ces débordements de Zemmour ne sont plus tolérables, car trop c'est trop ! Le MRAP va saisir le CSA, il n'est plus

acceptable que le racisme, l'homophobie ou le sexisme bénéficient d'une telle vitrine dans les médias télévisés.

LE RACISME EST UN AFFRONT NATIONAL

MRAP
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
1948 - 2014

Hommage à Paul Muzard



À Grenoble devant plus de 300 personnes et en présence de nombreuses personnalités associatives, du Conseiller régional, de l'adjoint au maire de la ville, ses amis et sa famille, la direction nationale du MRAP a rendu hommage à son ami Paul MUZARD

Grenoble le 13/10/2014, allocution de Jean Claude DULIEU, membre du Bureau National, lors de la cérémonie d'hommage à Paul Muzard.

Triste jour qui voit le décès de Paul Muzard, un homme passionnant et passionné qui aimait sa famille et ses semblables.

Si je suis ici à Grenoble, par amitié et par affection, c'est qu'au nom de la direction nationale du MRAP et devant vous tous ses amis et sa famille, je veux exalter le sens de l'engagement d'un homme qui toute sa vie a combattu pour le progrès, pour le refus commun de l'injustice, pour le respect et l'amour de l'autre

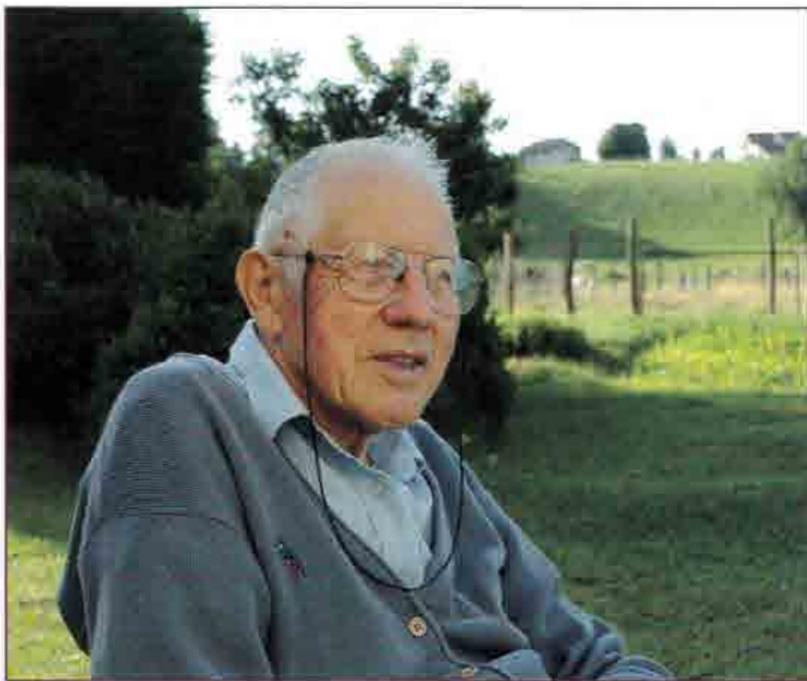
Comme tous ses amis du MRAP, Paul a rêvé de justice, de fraternité et de bonheur pour tous.

C'était là une rude tâche, un objectif de longue haleine et la réalité, parfois et bien souvent, s'est révélée décevante. Pourtant, Je me souviens des discussions que nous avons à Rochetoirin dans sa maison familiale, sous le « houx », Paul n'a jamais cédé au désespoir, ni aux pressions de ceux qui, comme le disait Paul Eluard, « voudraient faire une prison de nos rêves ». Dans un moment où « l'effondrement de la raison engendre des monstres » pour reprendre l'expression de Georges Bernanos, Paul a toujours œuvré pour l'amitié entre les peuples, pour le meilleur « vivre-ensemble ». Il serait abusif de parler de sa fidélité jamais démentie. Je crois qu'il vaut mieux parler de son engagement constamment renouvelé parce que conforme au sens de sa vie :

- pour la loyauté et contre toutes les déloyautés,

- pour l'intelligence et contre la bêtise humaine,
- pour l'éducation, la connaissance, le travail de mémoire et contre ceux qui érigent leur ignorance en théorie,
- pour la liberté de penser et contre tous les intégrismes, qu'ils soient politiques, idéologiques ou religieux. Il aimait tout ce qui rapproche et rassemble les hommes et les femmes, tout ce qui les met à l'unisson pour construire ensemble un monde d'amour de respect de l'autre, un monde meilleur.

En ce sens on peut dire que toute sa vie il aura fait « œuvre de civilisation ». C'est tout le sens du combat qu'il a mené dans ses différentes responsabilités. Son engagement dans cette région de l'Isère auprès de la population migrante vient d'être retracé par ses amis locaux.



Pour ma part, je voudrais seulement affirmer que Paul fut durant de nombreuses années un des piliers du MRAP au plan national.

Paul adhéra au comité de Grenoble du MRAP en 1981, il est élu au Bureau National puis à la présidence de 1996 à 2004. Il restera membre actif de la direction du Mouvement et le 19 février 2011, le Conseil National le nomme Président d'honneur.

Il écrivit plusieurs ouvrages notamment celui intitulé « En finir avec la guerre contre les pauvres » où Paul Muzard ne cessait de faire le lien entre le combat contre le poison raciste et celui contre la misère dans laquelle est plongée une grande partie de l'humanité.

En 2006, il publie « Algériens en Isère 1940-2005. »

En 2009 « l'exploitation des pauvres toujours en marche » où il aborde les questions de l'esclavage et de la colonisation et il termine ce livre par « *il est temps de nous réveiller* »,

Je me souviens de nos échanges riches et passionnés dans son village familial lors de la rédaction de ses livres c'était devenu un rituel annuel. Moments de travail, de réflexion, mais aussi et surtout de convivialité avec ses amis locaux et sa famille.

Paul est de ces militants dont l'engagement en faveur des droits et des libertés fondamentales est une passion.

En d'autres temps, Paul aurait pu inspi-

rer le poète qui écrit « *un cœur n'est juste que s'il bat au rythme des autres cœurs* ».

Il aurait pu inspirer Voltaire qui disait « *on ne peut être que juste si on n'est humain* » ou encore « *c'est n'être bon à rien que n'être bon qu'à soi* ».

Paul était un homme de conviction certes, mais non de parti pris. Tous ceux qui l'ont connu dans le combat reconnaissent en lui une force tranquille. Il sécurisait, il rassurait.

Cette force, il la tenait d'une exceptionnelle écoute de l'autre. Il savait écouter et comprendre.

Vertu simple en apparence mais tout compte fait peu commune !

Toutes ses interventions écrites ou parlées, les textes qui introduisaient les débats dans notre mouvement, ses livres étaient guidés par le souci permanent d'assurer le pluralisme et l'unité du MRAP dans la diversité des opinions politiques, philosophiques, ethniques et religieuses de ses militants et de ses adhérents.

Il nous a aidés à sortir de la banalité de la bonne conscience et à comprendre la complexité du racisme et de ses ravages dévastateurs.

Faut-il rappeler sa lutte pour la fin du conflit au proche orient œuvrant pour la reconnaissance d'un état palestinien « *deux peuples, deux états* » défendait-il avec ses amis du MRAP, ses actions contre l'Apartheid, pour la Libération de Mandela, pour celle de Mumia Abu-jamal pour ne citer qu'eux.

Au moment où l'on vient de célébrer le 70^e anniversaire de la libération de la France du joug nazi avec toutes ses horreurs et au moment où la haine campe encore à nos portes, je ne saurais oublier que par son action, Paul nous rappelait en permanence que nous faisons partie d'une communauté qui s'appelle « l'Humanité ».

A nous de ne pas oublier cette leçon d'espoir, cet amour de la vie et des autres.

Il m'a fait comprendre que le mot « désespoir » n'est pas un mot politique et que le mot « respect » n'a pas à connaître la pénurie.

Louis Pasteur disait « *je ne te demande ni ton nom, ni ta religion, ni ta « race », dis-moi plutôt quelle est ta souffrance* » ; c'était cela l'engagement de Paul.

Paul a beaucoup vécu parce qu'il a beaucoup aimé, beaucoup donné et beaucoup lutté. C'est dans la fidélité à Paul Muzard que le MRAP restera déterminé à sans cesse promouvoir l'égalité des droits et l'égalité de dignité de Toutes et Tous, quelles que puissent être leur origine, leur nationalité, la couleur de leur peau, leur orientation sexuelle, leur religion...

La page que Paul a écrit vient d'être tournée. Le grand livre de la liberté qu'il a laissé, reste ouvert avec des pages encore blanches qu'il nous reste à remplir.

« L'important est de ne pas se rendre » disait Paul. Fidèle à ton image, le MRAP ne se rendra pas et poursuivra ton combat inachevé.

Je revendique le droit d'aimer cet homme que je respectais, qui aurait pu être mon père mais qui était assurément plus qu'un ami.

Que dire maintenant, sinon l'affectueuse solidarité de tous ceux qui sont ici :

A vous sa famille. Famille qu'il chérissait tant et qui le lui a rendu sans compter ! Famille que j'apprécie et estime beaucoup, je vous embrasse toutes et tous. La direction nationale du MRAP vous présente ses sincères condoléances

A vous ses amis, tous nous partageons la même affliction, le même chagrin. A toi Paul pour ce que tu as été, pour ce que tu as fait, pour tout ce que tu nous as apporté, du fond du cœur, Je veux te dire tout simplement « merci ».

Au revoir Paul.

Journée porte ouverte initiée par la fédération de Paris au siège du MRAP

Lors de l'assemblée générale de la fédération de Paris au mois de juin, des interrogations communes à tout notre mouvement reviennent nous hanter. Comment rendre visible le Mrap ? Comment sensibiliser les jeunes à notre combat ? Comment rajeunir notre mouvement ?

Les réponses fusent de tous côtés, et l'idée d'organiser une journée porte ouverte conviviale sur le modèle de « bonjour voisins » est proposée. Cette idée ne soulève pas vraiment l'enthousiasme, mais elle s'instille dans les esprits, se développe et prend forme : « Faire connaître notre mouvement dans le quartier et pour notre mouvement connaître ses habitants ». Ainsi, le lien entre notre mouvement, l'histoire du 10^{ème} et de ses habitants nous semble évident tant cet arrondissement est terre d'immigration et de croisement des cultures. Par ailleurs, notre fédération est présente dans les luttes des coiffeuses sans papiers boulevard de Strasbourg, des Afghans du square Villemin, des Kurdes de la rue d'Enghien...

Des réunions se suivent pour la préparation et l'organisation de cette journée. Les invitations sont envoyées aux associations, syndicats, mairie. Julien et Amaury réalisent le maquettage des flyers. Les tracts sont distribués, déposés chez les commerçants...Palmyre, Marie, Enrique et Michel se chargent de décorer notre local et d'accrocher les expositions.

Le samedi 27 septembre 2014, dès 9 heures le soleil est au rendez vous.



Le boulevard Magenta, l'un des plus gris de Paris revêt devant le n° 43 les couleurs du monde et de l'amitié. Le Mrap ouvre ses portes et différentes senteurs se répandent dans nos locaux et au dehors. Senteurs du thé à la menthe, des tartes salées et sucrées... Ramounha a préparé de merveilleux gâteaux ; Marie-Annick a concocté un punch dont elle seule connaît le secret. L'union départementale CGT a offert de belles pâtisseries.

Cependant, une tension à peine perceptible se ressent dans les attitudes, une inquiétude diffuse se reflète dans les regards des militant-e-s ; si cette journée était un échec. Il est 11 heures, nous invitons les passants « voisins » à visiter nos expositions et à partager le verre de l'amitié.

Sylvia, Pierre, Catherine discutent et argumentent sur les raisons de notre combat, le débat est dans la rue. Quelques personnes descendent voir nos expositions, en reviennent ravies et curieuses d'en savoir davantage. La première exposition retrace par des affiches les moments forts de notre mouvement, elle est l'objet de questionnement et de surprise. La deuxième exposition très appréciée porte sur les roms. La troisième est une rétrospective de la lutte des sans-papiers de « Saint Bernard » préparée par Martine. Et la quatrième est une exposition sur les discriminations. En plus de ces expositions, Ramite dit l'injustice dont est victime Mumia Abbu Jamal et le combat de cet homme pour l'égalité.

En début d'après-midi, le Maire du 10^{ème} arrondissement Rémi Féraud, accompagné d'Eric Algrain, adjoint chargé de la culture et des affaires scolaires nous rendent visite, s'intéressent à nos expositions et des discussions s'engagent avec les militant-es et Pascale, une représentante de l'union locale CGT venue en amie. Didier Le Reste,



conseiller de Paris, en charge de la politique de la ville quant à lui est très en verve sur les luttes de notre arrondissement. Des responsables de la démocratie des citoyens et des territoires et la chargée de mission de l'opération « collégiens » échangent avec Jawad.

Des associations telles l'UCBE (haut conseil des Béninois de l'extérieur) et Amnesty international sont venues nous féliciter de cette initiative. Un animateur de la radio des foyers avec lequel nous nous retrouvons dans les luttes est étonné de nous savoir si proche de son association située à quelques mètres seulement de notre siège.

En milieu d'après-midi, un restaurateur indien du passage Brady nous amène de superbes beignets aux légumes et revient ensuite avec sa femme. Elle ne parle pas le français et pourtant nous nous comprenons, le langage de l'antiracisme et de l'amitié entre les peuples est universel.

Et à l'extérieur, que se passe-t-il ? Les discussions continuent. D'anciens adhérents du quartier sont venus et c'est avec beaucoup d'émotion qu'ils narrent le passé de notre mouvement (la résistance, le changement de notre nom...). Quelques personnes laissent leurs coordonnées pour être informées de nos actions et d'autres souscrivent à notre adhésion de bienvenue.

Une bien belle journée, à réitérer...

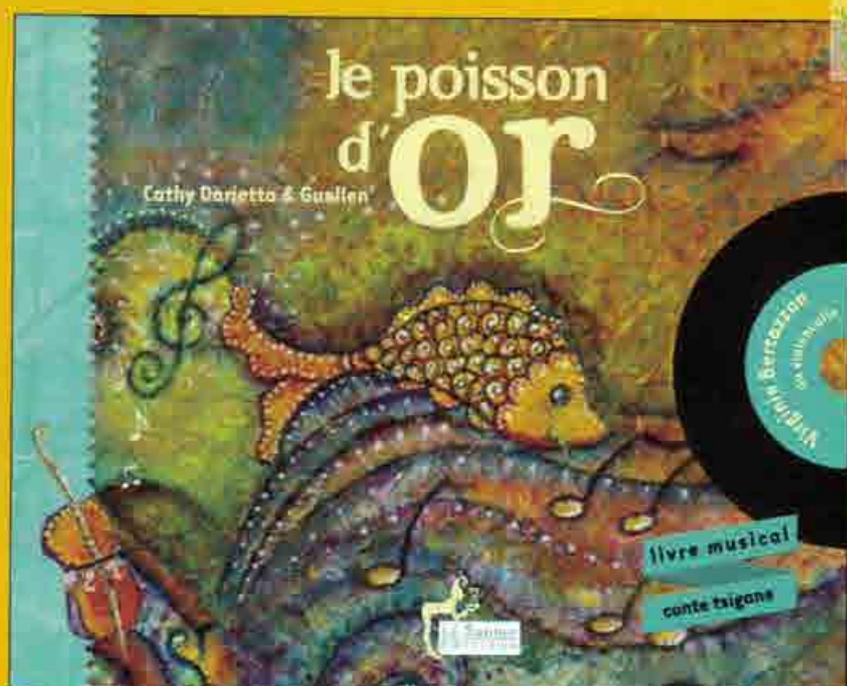
Yasmine

Le Sablier Éditions présente



LE POISSON D'OR

Par compassion, un pauvre pêcheur sauve la vie d'un petit poisson. À sa grande surprise, le petit poisson lui propose de réaliser tous ses vœux, pour le remercier. Le pêcheur en fait part à sa femme qui se révélera cupide et insatiable...



L'illustratrice Guellen entrelace matières et couleurs dans l'esprit de Chagall

↶ CÔTÉ ILLUSTRATIONS

Une conteuse et une violoncelliste content les mémoires nomades de la culture tsigane

↶ CÔTÉ TEXTE

Conte musical d'Arménie pour découvrir le violoncelle manouche

↷ CÔTÉ MUSIQUE

MOTS-CLEFS : CONTE / TSIANE / AVARICE CUPIDITÉ / MAGIE / POISSON / PAUVRETÉ / PÊCHEUR

22 x 27 cm
32 pages

5 ANS +

Livre-CD SACDL06335 23,30€
EAN 9782843902710



COLLECTION À PAS CONTÉS

Le Sablier Éditions - Forcatquier - France - www.lesablier-editions.com

Diffusion E.D.L. - Distribution : Sols - 2014 -

ÉCRIT EN PROVENCE
Illustré par Guellen